

Les Amis de La Seyne Ancienne et Moderne



Le Filet du Pêcheur

N°166 – Avril 2024

Prix: 3€

I.S.S.N. N° 0758 1564



*Les Amis de La Seyne
Ancienne et Moderne*

Siège social:

« Les Laurières »

543, route des Gendarmes d'Ouvéa

83500 LA SEYNE SUR MER

06 10 89 75 23

bernard.argiolas83@gmail.com



LES AMIS DE LA SEYNE ANCIENNE ET MODERNE

Président: Bernard ARGIOLAS

Directrice de la publication: Charlotte PAOLI

Réalisation et mise en page:

Bernard ARGIOLAS, Jean-Claude AUTRAN

Choix des Illustrations: Bernard ARGIOLAS

Photos: Collections privées ou internet libre de droits

Imprimeur: Imprimerie SIRA (83500 - La Seyne-sur-Mer)

Adresse e-mail: bernard.argiolas83@gmail.com

Site: http://seynoise.free.fr/seyne_ancienne_et_moderne/index.html

Bulletin trimestriel de liaison

« *Le Filet du Pêcheur* »

N° 166

Le mot du Président

Dans ce nouveau numéro du Filet du pêcheur, vous retrouverez, comme d'habitude, le compte-rendu de nos conférences.

Vous y trouverez également le déroulé de notre Assemblée générale du 20 janvier 2024, à laquelle ont participé une quarantaine de sociétaires.

Nous avons pu à cette occasion partager une délicieuse galette des rois dans une ambiance très conviviale.

Vous trouverez aussi quelques informations sur la journée délocalisée de l'Académie du Var qui c'était déplacée dans notre ville. Ce fut l'occasion de faire découvrir à une cinquantaine d'Académiciens le charme et les atouts de notre cité trop souvent méconnue.

Enfin, en page 4 de couverture, vous trouverez les invitations à nos trois conférences du deuxième trimestre de cette année 2024

J'espère que ce Filet continuera à répondre à vos attentes. N'hésitez pas à nous faire part de votre avis, de votre appréciation, et de vos suggestions.

Bien amicalement

Bernard ARGIOLAS

Les scientifiques de la campagne d'Egypte devant le temple de Dendéra		Couv 1
« Savants et artistes de l'extravagante expédition d'Egypte »	Charles-Armand KLEIN	1
Compte-rendu de l'AG du 20 janvier 2024	Damien DI SAVINO	9
Journée délocalisée de l'Académie du Var	Bernard ARGIOLAS	12
« Eugène Viollet-le-Duc, entre utopie et réalité (1814-1879) »	Monique BOURGUET	13
« Du secours aux blessés de guerre à la naissance de la Croix-Rouge au milieu du XIXe siècle »	Michel HAVARD	14
Détente: les mots croisés	Chantal Di Savino	32
Invitations pour le prochain trimestre		Couv 4

Conférence du 15 janvier 2024

« **SAVANTS ET ARTISTES DE L'EXTRAVAGANTE
EXPEDITION D'EGYPTE** »

Par Charles-Armand KLEIN



L'expédition d'Egypte est née d'une volonté politique de Directoire qui dirigeait alors la France, complétée d'une idée scientifique du **Général Bonaparte** : « Il faut que nous aimions les savants et protégeons les sciences ». Il était lui-même membre de l'Institut de Paris.

En 1798, la France est victorieuse de ses ennemis extérieurs. Il ne restait plus qu'à vaincre l'Angleterre. Le Directoire nomme alors Bonaparte Commandant en chef d'une armée destinée à envahir le sol anglais. Bonaparte en étudie les possibilités, et juge le projet irréalisable. Il est trop couteux, or les caisses de l'Etat sont vides, et la flotte ennemie nous est largement supérieure en vaisseaux.

Sur une proposition de Talleyrand, approuvée par le Directoire, on ose se tourner vers l'Egypte, province riche d'un empire ottoman affaibli. L'armée d'Angleterre se transforme en armée d'Orient, dont le commandement est confié au général Bonaparte, qui ajoute à la force militaire, une Commission des Sciences et des Arts composée de savants et d'artistes.

Afin de les recruter en qualité, il s'appuie sur deux hommes qu'il a apprécié depuis sa campagne d'Italie : le mathématicien **Gaspard Monge**, et le chimiste **Claude Berthollet**. Avec la consigne de tenir secrète la destination de l'expédition, les deux savants vont se muer en agents recruteurs. Ils recherchent des cerveaux jeunes et enthousiastes dans les principales Ecoles de la République : l'Ecole Polytechnique des Mines, des Ponts et Chaussées, du Génie, de l'Artillerie, de la Marine. Puis, des médecins, des chirurgiens, des pharmaciens, des dessinateurs, des peintres, des orientalistes, des interprètes, des imprimeurs, des botanistes, des zoologistes, des ingénieurs géographes, ... Même un poète et un musicologue !



Gaspard MONGE



Claude BERTHOLLET

Il suffisait de dire : « Bonaparte est à la tête de l'expédition » pour que la jeunesse s'enrôle sans savoir le but ni le pays de l'aventure. Bientôt, ils furent 160 à s'être engagés, avec Toulon comme point de ralliement pour une aventure dont ils ignoraient tout.



Embarquement de l'armée d'Egypte à Toulon en 1798



Joseph FOURIER



Dominique VIVANT DENON



Geoffroy SAINT-HILAIRE



Jacques CONTE



René DESGENETTES



Dominique LARREY

tent les convois de Marseille, de Corse et de Civitavecchia, qui rejoindront en mer, et les capitaines sauront alors la véritable destination.

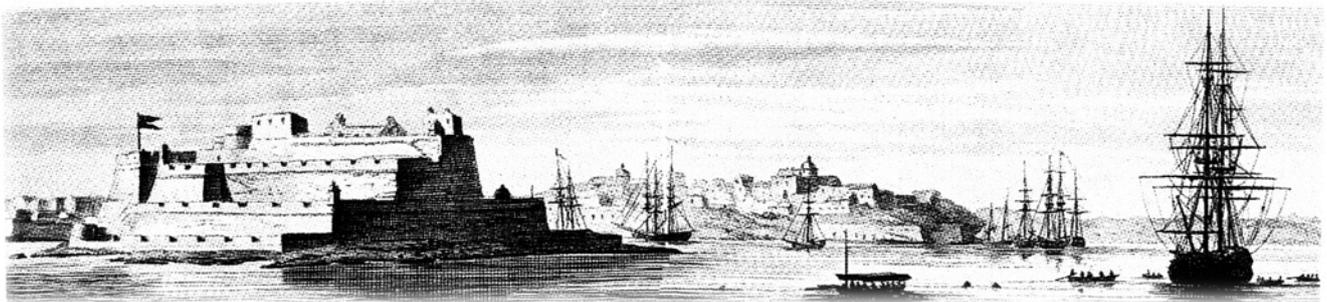
Le 19 mai 1798, la flotte prend la mer vers l'Orient, échappant aux Anglais de l'amiral Nelson, lequel cherche vers l'ouest, craignant toujours une descente des Français en Angleterre.

Parmi eux, le dessus du panier :

le mathématicien **Fourier**, l'artiste **Vivant Denon**, le naturaliste **Geoffroy Saint-Hilaire**, le savant **Conté**, le médecin en chef **Desgenettes**, le chirurgien en chef **Larrey**, ...

Au rendez-vous de Toulon, s'assemble une armée de 36 000 hommes, sous les ordres des généraux Desaix, Kléber, Murat, Lannes, Berthier, ... et les savants.

Le matériel, les munitions, les chevaux, l'artillerie, les voitures, les équipements d'hôpitaux débordent sur les quais. Et, dans la rade, 13 vaisseaux, des frégates et des corvettes, et plus de 300 bâtiments de transport qui attendent les vents favorables. S'ajou-



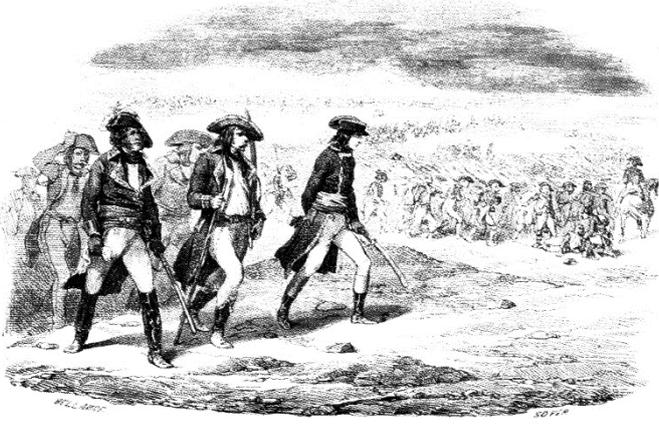
Au passage du convoi devant **Malte**, Bonaparte attaque et s'empare facilement de l'île, car « celui qui possède Malte est maître de la Méditerranée ».



La flotte repart, laissant 4000 soldats et les consignes de Bonaparte qui réorganise Malte au détriment des Maîtres de l'Ordre.

Le premier juillet, la ville égyptienne d'Alexandrie est en vue. Bonaparte ordonne le débarquement le soir même de l'arrivée, dans l'obscurité et par une mer très agitée. La ville avait des murailles et des canons. Mais les troupes françaises se lancent à l'assaut, Alexandrie est investie, et les autorités se soumettent. Dans l'affrontement, Kléber a été blessé.

Après avoir visité et dessiné les monuments et les ruines de la ville, les savants suivent l'armée qui se divise en trois



Français au village d'Embabeih, **près des pyramides, non loin du Caire.**

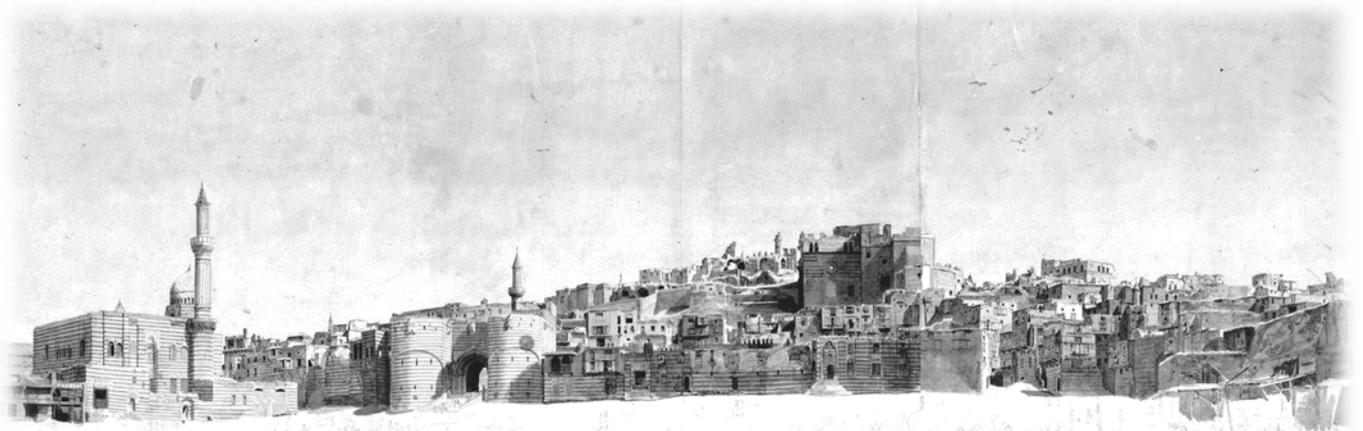
Bonaparte positionne ses troupes en cinq formations, sur six rangs de profondeur, les canons pointés aux angles. Avant le combat, il exhorte les soldats, passant à cheval parmi les citadelles humaines et montrant les pyramides : « Soldats ! Sachez que du haut de ces monuments, quarante siècles vous observent et vont applaudir à votre victoire ! »

Les mamelouks sont dirigés par Mourad bey et Ibrahim bey, les représentants impopulaires qui gouvernent au Caire au nom du sultan de Constantinople. Ils lancent des vagues de cavaliers qui fondent sur les Français d'une manière foudroyante mais inorganisée. Par milliers, les mamelouks sont mitraillés devant les carrés inébranlables. C'est la défaite puis la déroute. Mourad bey s'enfuit avec les restes de ses troupes en Haute-Egypte, poursuivi par Desaix, et Ibrahim bey se réfugie en Syrie. Bonaparte entre en triomphateur au **Caire**.



parties : une fraction marche le long de la côte, passe devant Aboukir, occupe Rosette, et le gros de cette troupe remonte le Nil par des embarcations. Une seconde fraction s'installe à Alexandrie, sous le commandement de Kléber. Enfin, le gros des forces conduit par **Bonaparte, prend le dur chemin du désert** pour se diriger au plus court sur Le Caire.

Les soldats subissent les premières souffrances dues à la chaleur, à la soif, aux mirages, aux attaques des cavaliers arabes qui massacrent les trainards et les esseulés. Les puits ont été comblés, la nourriture manque, les assaillants sont de plus en plus nombreux. Les cavaliers Mamelouks qui forment une armée puissante, attendent les



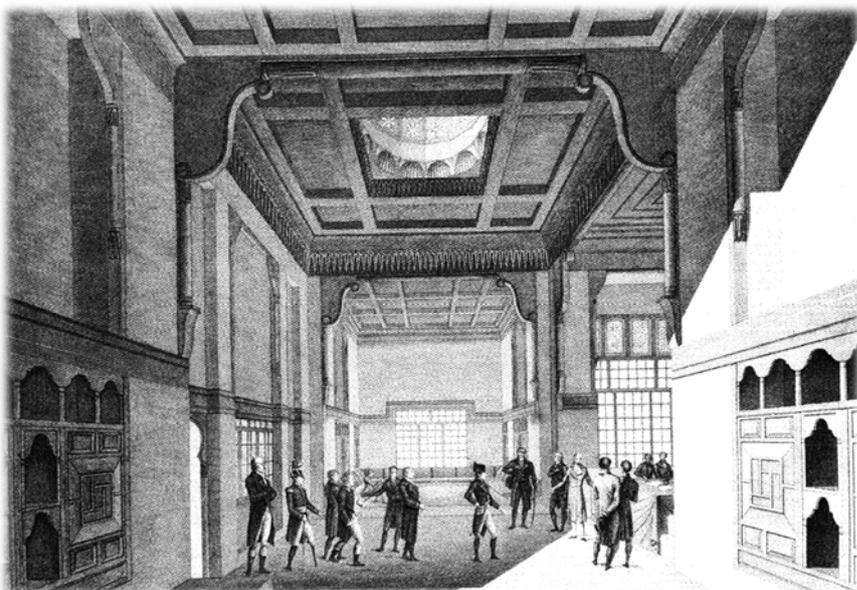
La ville aux 300 mosquées éblouit soldats et savants, le mode de vie les étonne avec ses ruelles, ses ateliers, ses places où stationnent les chameaux et les ânes utilisés comme taxis, et la population diverse d'arabes, de coptes, de juifs et de grecs. Les palais ont été abandonnés par les riches en fuite, et ils sont occupés. L'un d'eux servira d'**Institut du Caire** que Bonaparte constitue sur le modèle de celui de Paris. Il sera chargé d'étudier tous les domaines concernant l'Egypte. Composé de 48 membres, dont Bonaparte, il est rapidement mis sur pied avec Monge comme Président renouvelable, et Fourier Secrétaire perpétuel (Il avait un caractère conciliant...)

LA DÉCADE
EGYPTIENNE,
JOURNAL LITTÉRAIRE
ET
D'ÉCONOMIE POLITIQUE
PREMIER VOLUME.



AU KAIRE,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

AN VII DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



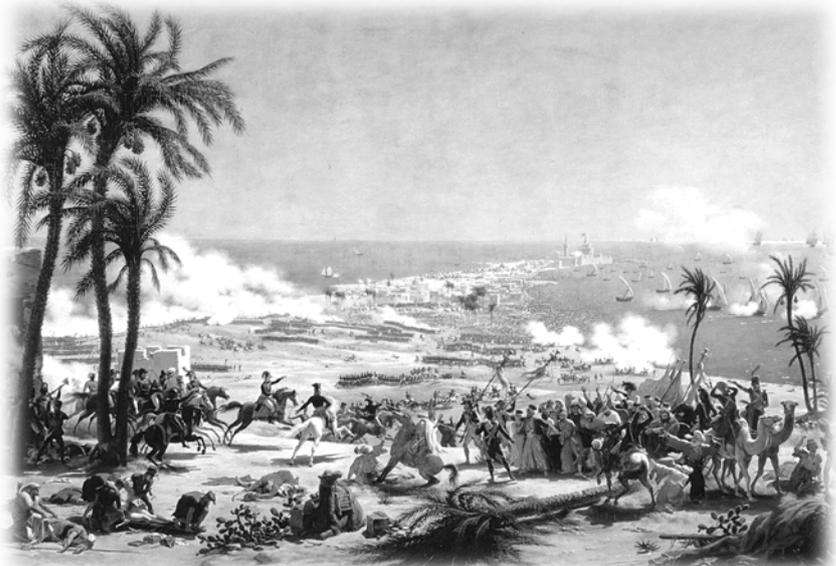
L'Institut du Caire

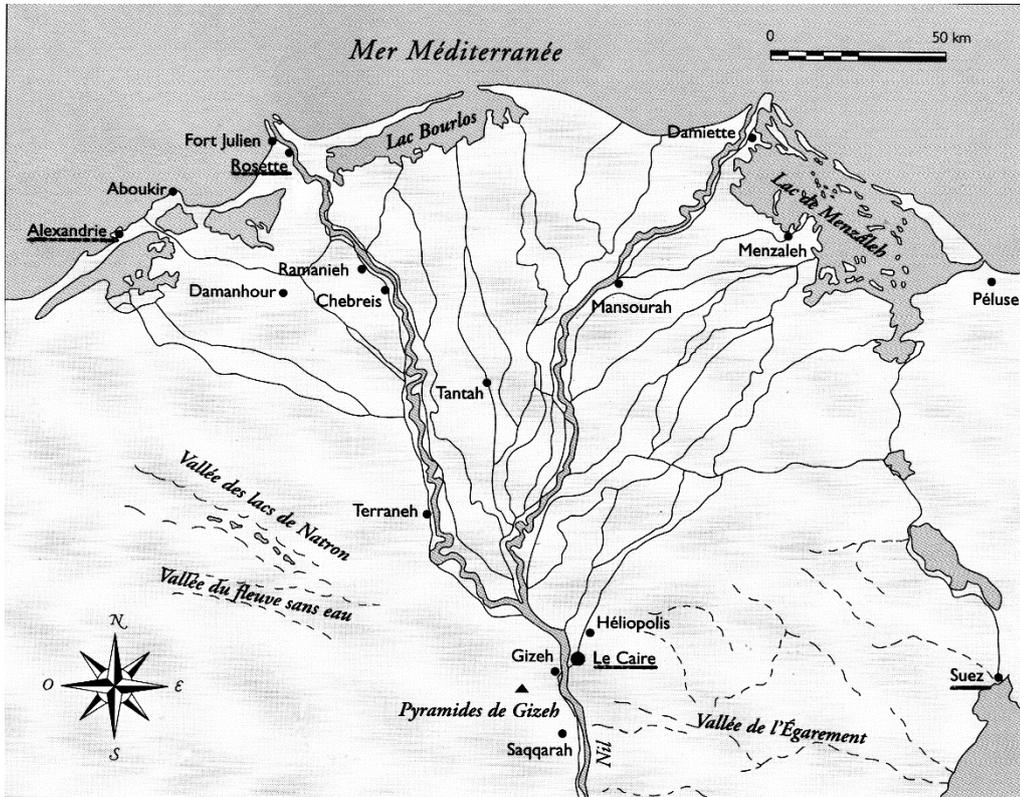
Tous les savants rassemblés, chacun a sa tâche dévolue selon sa spécialité, sous la protection de soldats car, hors de la capitale, l'insécurité règne. Deux journaux sont fondés : « **La Décade égyptienne** », qui rendra compte des travaux de l'Institut. Et, « **Le Courier** » (avec un seul r) pour informer des événements de l'actualité, et sous l'autorité de Bonaparte. Le général en chef tient, en effet, à se concilier la population. Il inaugure dans les régions un Divan, assemblée de notables qui crée un lien entre les Egyptiens et les Français. Il se dit aussi « envoyé pour protéger les habitants contre les abus des beys et leurs complices ». Il participe aux célébrations religieuses avec son état-major incrédule ! Mais il lui dit aussi : « Il faut être charlatan, ce n'est que comme ça qu'on réussit ». Malgré ses efforts, la majorité des Egyptiens reste indifférente ou hostile aux occupants. Et l'élite n'adhère que modérément, plus curieuse qu'intéressée.

Les savants et les artistes de l'expédition se sont mis à l'œuvre en faisant des relevés, notant, étudiant le cours du Nil, dessinant. On construit des routes, des hôpitaux, des fortins, on prend des dispositions sanitaires. C'est à qui mesurera le sphinx, fouillera les pyramides. Et l'on apprend soudain que la flotte, au mouillage à Aboukir, a été découverte et détruite par les canons des vaisseaux anglais de l'amiral Nelson.

Abattement dans l'armée et parmi les savants. Les Français étaient prisonniers de leur conquête.

Bonaparte réagit aussitôt : « Nous voilà dans l'obligation de faire de grandes choses, nous les ferons, de fonder un grand empire, nous le fonderons ». Il remet tout le monde au travail et interdit aux Egyptiens d'évoquer le **désastre d'Aboukir**. En même temps, il augmente les impôts sur les commerces et les habitations. Par sécurité, il a supprimé les grandes portes qui séparent les quartiers. Il a imposé des mesures de salubrité, avec des observateurs qui pénètrent dans les intérieurs pour vérifier si elles ont été appliquées.





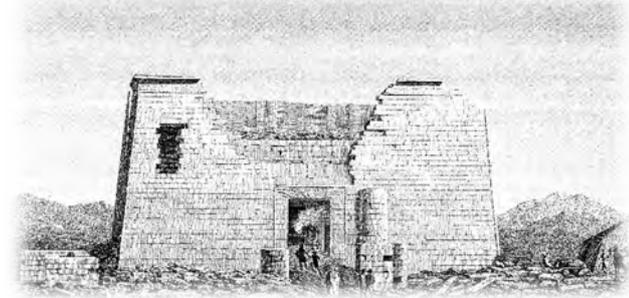
Tout cela bouscule les coutumes et soulève des mécontents, d'où s'ensuit une révolte de plusieurs jours, matée à coups de canon. L'aman est imploré, et Bonaparte fait afficher dans les souks :

« Ceux qui se déclarent mes amis prospèrent. Ceux qui se déclarent mes ennemis périssent. »

Pendant ce temps, en Haute-Egypte, Desaix continuait de poursuivre Mourad bey qui continuait de combattre, était battu, reformait une armée, et poursuivait la lutte avec ténacité.

Bonaparte, selon les consignes du Directoire, envoie des ingénieurs étudier le site de Suez qui devien-

dra le futur canal reliant la mer Rouge à la Méditerranée. Lui-même se rend sur place reconnaître les traces antiques, accompagné de Monge et de quelques officiers. D'autres savants vont à travers le désert du Fayoum, et Berthollet s'intéresse aux lacs salés du delta du Nil. On effectue des relevés topographiques, on fouille des temples, des ruines, on dessine, les peintres copient, on amasse vases et statuettes. Et sans les comprendre, on retranscrit les hiéroglyphes. Enfin,



Geoffroy Saint-Hilaire et les naturalistes collectionnent poissons étranges, flore et faune.

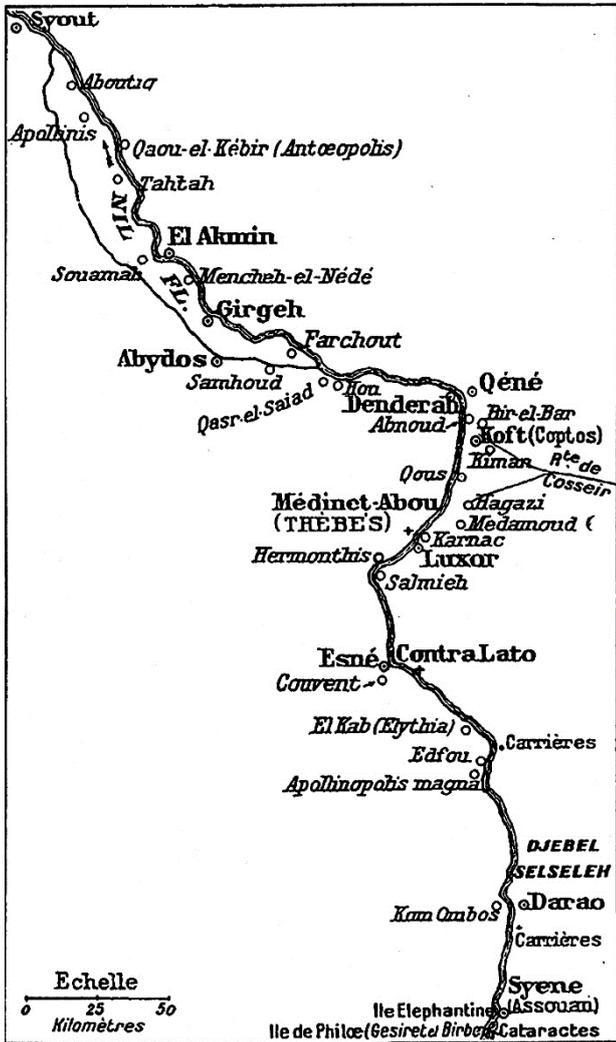
Bonaparte apprend que des troupes turques ont débarqué en Syrie. Il prend l'initiative de s'y diriger avec une partie de l'armée. Monge, Berthollet, Desgenettes et Larrey l'accompagnent. Les Français vont par El Arich jusqu'à Gaza, qui rend les armes, puis ils attaquent Jaffa qui résiste, et où la population est décimée. La marche se prolonge jusqu'à Saint-Jean d'Acre, âprement défendue par le gouverneur Djézzar Pacha, aidé d'un émigré français Phélippeaux, ancien condisciple de Bonaparte à l'école d'artillerie. Le siège débute, l'assaut est lancé. Soutenu par les Anglais et les Turcs, Saint-Jean d'Acre résiste fortement quand



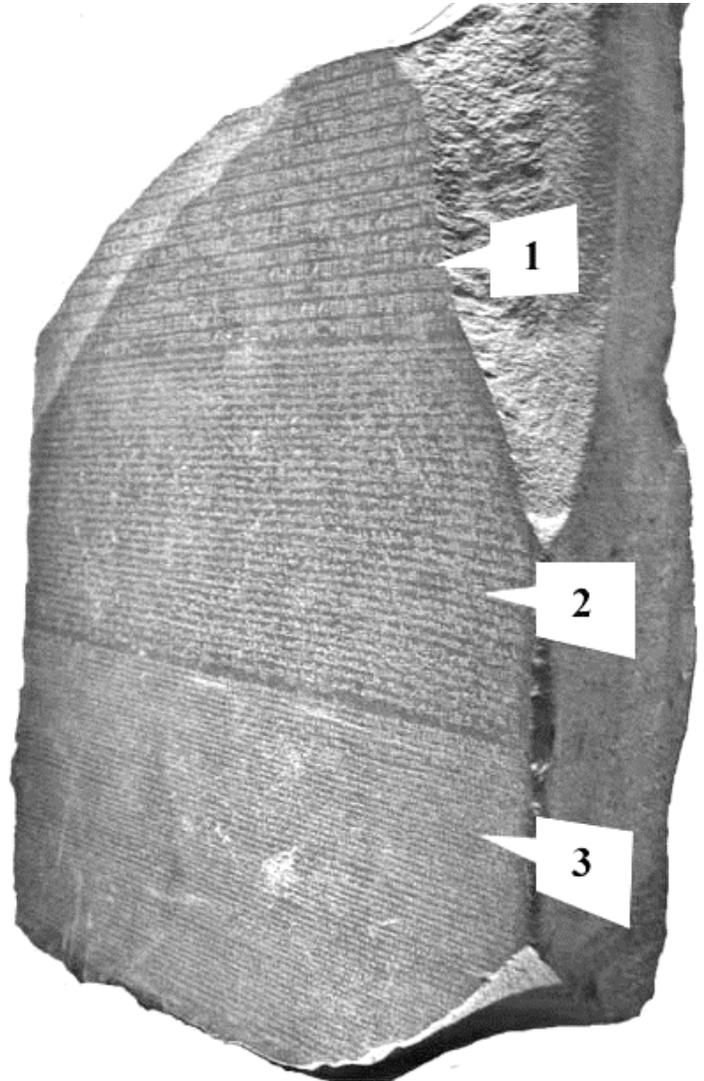
se déclare une épidémie de peste dans l'armée française. Desgenettes s'inocule le virus dans le bras pour rassurer les soldats, mais la peste fait des ravages. Après quatorze assauts infructueux, Bonaparte décide de lever le siège et de rentrer au Caire en disant qu'il avait été victorieux. Cependant, il restait sans nouvelles de la situation politique en France. Quand enfin il reçoit des journaux, il constate que le moment est venu pour lui de remédier à l'état catastrophique, intérieur et extérieur, du pays. Avec la plupart de ses généraux d'Italie, et Monge, Berthollet et Denon, il quitte discrètement l'Égypte, un peu plus d'un an après y avoir posé le pied.



Arrivée en France de Bonaparte 9 octobre 1799

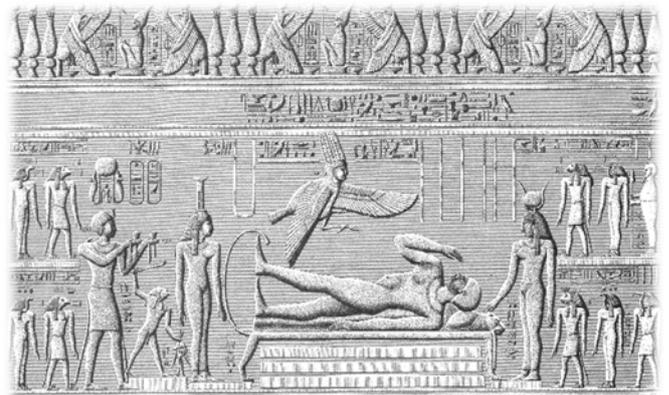
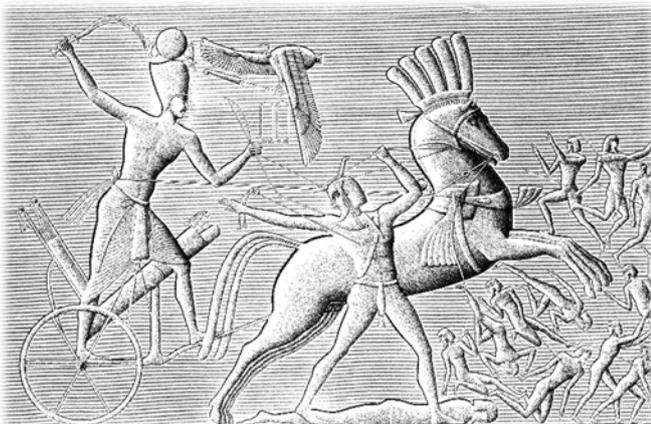


Auparavant, il avait désigné deux commissions chargées de recueillir en **Haute-Egypte** toutes les informations propres aux sciences et aux arts. Elles étaient déjà nombreuses et d'importance. Mais aucune n'eut plus de conséquences heureuses que la découverte faite dans le voisinage de la ville de Rosette. On y construisait un fort en utilisant les pierres d'une antique ruine toute proche sous la surveillance du lieutenant Bouchard. Parmi les matériaux, il aperçoit une pierre portant des écritures. En les examinant, il déchiffre **un texte en grec (3) en langue vulgaire égyptienne (2), puis des hiéroglyphes (1)**. L'ingénieur des Ponts et Chaussées Lancret était présent,



et mis au courant, il perçoit aussitôt l'importance de cette pierre aux trois écritures d'un même texte, où revenait le nom de Ptolémée V, pharaon de 25 ans, mort assassiné. Transportée à l'Institut du Caire, la pierre est activement étudiée par les membres, mais les hiéroglyphes restent indéchiffrables. On expédia des calques du texte en Europe, puis on remisa la pierre dans une pièce de l'Institut en espérant son déchiffrement.

Quant aux deux commissions envoyées en Haute-Egypte, elles effectuèrent un magnifique travail d'archéologie, et d'études diverses jusqu'aux cataractes dans la région d'Assouan, après les sites d'Abydos, **Karnak**, Louqsor, Dendérah, Thèbes, Syenne, les îles éléphantines et Philae avec les beaux temples consacrés à la déesse Isis.



Nommé général en chef de l'expédition, **Kléber** apprend par une lettre, et avec fureur, la décision de Bonaparte. Lequel, grâce à la chance et au brouillard débarque à Saint-Raphaël, monte triomphalement sur Paris, et en novembre 1799 fait un coup d'Etat, réussit, qui le proclame Premier consul.

Au Caire, Kléber ne cache pas son mécontentement. Il manque de troupes, réduites d'un tiers par les combats et les maladies. Il manque surtout d'argent ! Sa décision est prise, de rapatrier tout le monde. Généraux et savants l'approuvent. Kléber délègue deux plénipotentiaires auprès des Turcs et des Anglais pour décider des termes du rapatriement. Les premiers répondent en avançant leur armée, les seconds en traitant les Français en prisonniers !



Le général Menou, le plus



plaine nuit les Anglais. Battu, il s'enferme dans Alexandrie. Les Anglais l'assiègent, et militaires et savants confondus finissent par réclamer la reddition, encerclés de tous côtés. Menou signe une capitulation et demande le rapatriement des Français.

Mais les Anglais réclament tous les objets trouvés et toutes les collections amassées par les savants et les artistes, ce qu'ils refusent, préférant tout jeter à l'eau ! Une transaction est acceptée : seuls les gros objets seront remis aux vainqueurs. C'est ainsi que la pierre de Rosette, butin de guerre, rejoint un musée de Londres ! L'expédition d'Egypte revient en France par les vaisseaux anglais. Le Premier consul, Bonaparte, souhaite que toutes les recherches faites par les savants et les artistes (qu'on appelle les « Egyptiens ») figurent dans une œuvre monumentale luxueuse. Ce sera la « **Description de l'Egypte** ».

Elle formera 22 gros volumes de textes et de planches. Elle passera par les règnes de Napoléon, Louis XVIII, Charles X, 28 années avant son achèvement solennel grâce à l'ingénieur géographe Jamard, à la ténacité du dernier des Egyptiens !

Devant ces humiliations, Kléber révisé son jugement et se prépare à combattre. Les Turcs sont six fois plus nombreux. Kléber dispose hommes et canons à Héliopolis près du Caire d'une façon si judicieuse qu'il battra l'armée turque ! Puis, s'étend rétabli militairement, l'ancien architecte qu'il était à ses débuts renvoie savants et artistes à leurs travaux.

Las d'avoir sans cesse été pourchassé, **Mourad bey** se rallie aux Français. En signe de clémence, Kléber le nomme gouverneur de la Haute-Egypte.

C'est peu après, le 14 juin 1800, le même jour où Dusaix est tué à Marengo lors d'une charge qui donne la victoire à Bonaparte, que **Kléber est poignardé à mort par un jeune Syrien.**

ancien dans le grade, lui succède. Selon un de ses subordonnés, « il n'était bon qu'à commander les cuisines de la République ». Les savants sont envoyés, isolés, dans les régions. Lors d'une bataille à Canope près d'Alexandrie, il ordonne de charger en



DESCRIPTION DE L'ÉGYPTE,

OU

RECUEIL

DES OBSERVATIONS ET DES RECHERCHES

QUI ONT ÉTÉ FAITES EN ÉGYPTE

PENDANT L'EXPÉDITION DE L'ARMÉE FRANÇAISE,

PUBLIÉ

PAR LES ORDRES DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR

NAPOLÉON LE GRAND.

ANTIQUITÉS. PLANCHES.

TOME PREMIER.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

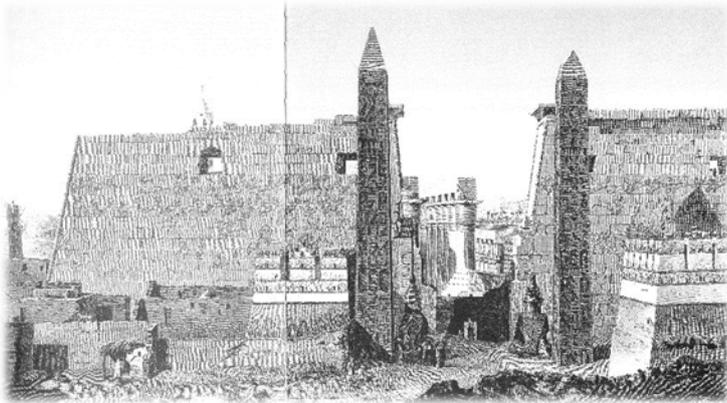
M. DCCC. IX.



En 1822, **Jean-François Champollion**, un surdoué dans l'étude des langues orientales, déchiffre le secret des hiéroglyphes. Il avait pu travailler sur un calque de la pierre de Rosette dont les signes avaient scrupuleusement reproduits par les savants de l'expédition. La longue histoire de l'Egypte pouvait désormais s'ouvrir aux archéologues patentés sur les monuments, comme sur les papyrus des scribes. Champollion avait trouvé

la phonétique de l'écriture égyptienne.

Sous le **Pacha Méhemet Ali**, l'Egypte entretenait d'excellentes relations avec la France. En témoigne le don qu'il fit d'un **obélisque provenant du temple de Louqsor** et qu'on érigea en 1836 sur la place de la Concorde.



Son fils, Saïd Pacha, maintint les bons rapports, en particulier avec l'ancien consul de France en Egypte,



Ferdinand de Lesseps. Il lui accorda l'autorisation de fonder une concession pour le percement de l'isthme de Suez. En 1869, **l'impératrice Eugénie inaugure ainsi le canal de Suez** qui assure sur 162 kilomètres la liaison maritime entre l'Europe et l'Asie.

Si l'expédition d'Egypte fut extravagante sur le plan militaire, elle a cependant permis la naissance d'une science nouvelle, l'Egyptologie, la connaissance d'une civilisation grandiose plusieurs fois millénaire, la réalisation du canal de Suez reliant la Méditerranée à la mer Rouge, le grand rêve oriental des conquérants.

« LES AMIS DE LA SEYNE ANCIENNE ET MODERNE »

Assemblée Générale du 20 janvier 2024

Session : 1^{er} mai 2023 au 31 janvier 2024

Etaient présents ou avaient donné leur pouvoir : 40

L'Assemblée Générale est ouverte à : 15 heures



Le mot du Président

Bonjour à tous et un grand merci pour votre présence à cette assemblée générale de notre société. C'est l'occasion pour moi de vous souhaiter à nouveau une très bonne année 2024, pleine de bonheur et de santé. Permettez-moi, aussi, d'avoir une pensée émue pour notre Présidente honoraire et amie Jacqueline PADOVANI qui nous a quittés il y a quelques semaines. Elle nous manque beaucoup. Quand je lui ai succédé il y a maintenant dix ans, je savais qu'elle restait à nos côtés et sa présence était réconfortante. Mais, comme elle le souhaitait, nous allons continuer à faire vivre notre association, en profitant de l'amélioration des conditions sanitaires. Aussi, sans plus attendre je laisse la parole à Damien pour nous présenter le rapport moral.

D) Le rapport moral,

- **Les réunions du Conseil d'Administration** : durant cette période, nous avons pu nous réunir 5 fois : 12 juin 2023 ; 19 septembre 2023 ; 14 novembre 2023 ; 18 décembre 2023 et 22 janvier 2024.

- **La sortie pédestre du 26 mai 2023, lieu-dit « La Maison des 4 Frères »** : seulement 4 participants à cette sortie en plus du guide Jean Michel JAUFFRET. Il avait été décidé de la renouveler le 21 octobre 2023, mais elle a été annulée à cause du mauvais temps.

- **La sortie touristique d'automne en bus pour la journée** : il avait été envisagé une sortie à la Grotte Cosquer à Marseille, avec la société VVS (Var Voyages Service). Mais celle-ci a été annulée compte-tenu du nombre insuffisant d'inscriptions. Cette sortie est reportée courant premier semestre 2024.

- **Les conférences au collège Paul Eluard, le lundi à 17h (jusqu'en mai, juin 2023) et 16h à partir de septembre 2023** : sept conférences ont pu être programmées du 1^{er} mai 2023 au 31 janvier 2024 inclus, dont celle de Gibert PAOLI dans le cadre des Journées du Patrimoine :

- 15 mai 2023 : « De Guillaume le Conquérant à nos jours : le rôle du Français dans l'évolution de la langue anglaise », par Sylvie VIGNON-BUTOR ;

- 12 juin 2023 : « Amable LAGANE (1938-1910), grand patron de la construction navale locale », par Jean-Claude AUTRAN ;

- 18 septembre 2023 : « La démocratie athénienne », par Gilbert PAOLI ;

- 9 octobre 2023 : « Les PLANTAGENETS : les débuts d'une dynastie et d'un empire », par Bernard ARGIOLAS ;

- 12 novembre 2023 : « François HUSSENOT, inventeur des enregistreurs de vol, les célèbres *boîtes noires* », par Rémi HUSSENOT ;

- 11 décembre 2023 : « Les archives municipales : une âme juridique au service de l'Histoire », par Alan VIROT ;

- 15 janvier 2024 : « Savants et artistes de l'extravagante expédition d'Egypte », par Charles-Armand KLEIN.

- **Les conférences dans le cadre du colloque organisé le samedi 14 octobre 2023, salle Louis Baudoin, au collège l'Herminier, sur le thème :**

« *Quelques personnalités remarquables, varoises ou d'adoption, du monde des Arts* »

Environ 30 à 40 participants ont assisté à trois prestations remarquables :

- Monique BOURGUET (Pierre PUGET, peintre et sculpteur « marseillais-toulonnais » [1620-1694]) ;
- Sylvie VIGNON-BUTOR (Les peintres du Lavandou) ;
- Evelyne MAUSHART (Les fondateurs de l'Ecole des Beaux-arts de Toulon).

- **Le Filet du Pêcheur** : Au cours de cette session, trois revues ont été éditées et un Filet spécial. Ce sont les suivantes par ordre chronologique :

- Le Filet du Pêcheur n° 163 – juillet 2023 : contient les conférences d'avril (session précédente), mai et juin 2023 ;

- Le Filet du Pêcheur n° 164 – octobre 2023 : contient la conférence du 18 septembre 2023 ; le compte-rendu de l'AG du 16 mai 2023 ; une invitation à la sortie pédestre du 26 mai 2023 ; un article de J.-C. AUTRAN « Qui étaient les anciens maires de La Seyne » ; une lettre de la Commission Paritaire des Publications et Agences de

Presse (CPPAP) du 6 juin 2023 et la réponse du Président de l'ASAM, Bernard ARGIOLAS en date du 14 juin 2023, relatives au refus du renouvellement du certificat d'inscription de la publication du Filet du Pêcheur ;

- Le Filet du Pêcheur n° 165 – janvier 2024 :

- Un hommage à Jacqueline PADOVANI ;

- Les conférences du dernier trimestre 2023 (9 octobre ; 13 novembre ; 11 décembre) ;

- Un article sur la visite du Cimetière Central de La Seyne organisée et guidée par Marc QUIVIGER et Jean-Claude AUTRAN le samedi 7 octobre 2023 ; la particularité de ce cimetière a suscité un vif intérêt des visiteurs présents ;

- Les mots croisés réalisés par Chantal DI SAVINO ;

- Lettre aux adhérents de Bernard ARGIOLAS annonçant l'AG et de la Galette des Rois qui auront lieu ensemble le samedi 20 janvier 2024

- Le Filet du Pêcheur Hors-série n° 7 : il contient les trois conférences du colloque organisé le samedi 14 octobre 2023 ;

- **Le Forum des Associations du 9 septembre 2023, Parc de La Navale** : comme les années précédentes, cette manifestation a permis à notre association d'aller à la rencontre de nombreux Seynois.

Votes Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire-général, Damien Di Savino

II) Le rapport financier du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 :

Total des recettes : 4 555 euros ; Total des dépenses : 4 549 euros ; Excédent sur l'exercice : 6 euros.

Commentaires :

Le compte courant est passé de 6 577 euros à 6 390 euros (-187) et le livret A de 14 048 à 14 241 (+193 euros) soit un excédent de 6 euros sur l'exercice.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le nombre d'adhérents a augmenté de 105 à 128.

La stabilisation de la situation sanitaire explique cette amélioration. Nous espérons poursuivre dans cette voie.

La cotisation pour 2023-24 a été maintenue à 20 euros.

Je vous remercie de votre attention.

La trésorière, Chantal Di Savino

Votes Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

Comme prévu par la loi de 1901, les comptes de notre société sont vérifiés par notre contrôleur aux comptes, M. Christian TRAVIN. Il ne peut être présent parmi nous pour des raisons professionnelles, mais voici son rapport :

« Comme mon nom l'indique, j'ai vérifié les comptes de l'association. J'ai fait plusieurs sondages, et j'ai constaté que les livres étaient bien tenus et que l'association n'a pas de dettes. Aussi, après lecture du rapport financier que vous a présenté la trésorière, je vous demande de bien vouloir donner votre quitus pour cette session 2022-2023 ».

Votes Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

III) Elections des membres du CA et contrôleur aux comptes :

Cette année, il est possible de procéder à la réélection d'une partie des membres du Conseil d'Administration (CA), ainsi que le Contrôleur aux Comptes, Christian TRAVIN.

Réélection d'un tiers des membres sortants du CA :

Comme prévu à l'article 5 de nos statuts, les 12 membres du CA sont sortants et rééligibles par tiers, tous les ans. Cette année, le troisième tiers sortant est composé comme suit :

- Jean-Claude AUTRAN ;
- Germaine LE BAS ;

- Alexandra LIEUTAUD ;
- Damien DI SAVINO.

Alexandra LIEUTAUD, domiciliée désormais à Saint-Raphaël, nous a fait part de sa décision de ne plus faire partie de notre CA.

D'autre part, Mireille PADOVANI nous a fait part de son souhait d'intégrer notre CA.

Votes Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Christian TRAVIN accepte de poursuivre sa mission de commissaire aux comptes.

Votes Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0

IV) Programme de l'année 2024:

Nous allons poursuivre cette année notre cycle de conférences. Les interventions jusqu'au mois de juin sont déjà arrêtées, et nous avons déjà des pistes pour le dernier trimestre 2024.

Aux niveaux sortis touristiques et pédestres, le conseil d'administration va, dans ses prochaines réunions, se pencher sur leur faisabilité. Dans tous les cas, nous devons désormais pour ces sorties essayer de mutualiser nos moyens avec d'autres associations pour pouvoir les réaliser. A suivre donc...

Nous restons fidèles à un colloque au mois d'octobre. Nous allons, là aussi, réfléchir à son thème et contacter ensuite des intervenants.

Quant au Filet du Pêcheur nous poursuivrons sa réalisation, encouragés par les retours positifs que nous recueillons.

Conclusion :

Je vous rappelle notre prochaine conférence, lundi 12 février à 16h, dans l'auditorium du collège Paul Eluard. Nous aurons le plaisir d'accueillir Monique BOURGUET qui viendra évoquer Eugène Viollet-le-Duc. Monique est membre de l'académie du Var, et j'en profite pour dire quelques mots sur cette société. Créée en 1868, reconnue comme Académie du Var 10 ans plus tard, elle sera reconnue d'utilité publique en 1933. Elle fait partie de la conférence nationale des académies des sciences, lettres et arts, sous l'égide de l'Institut de France. Son objectif est de participer également à l'étude des questions pouvant intéresser notre région et en particulier le Var.

Nous sommes un certain nombre, dans notre société et dans notre CA, à en être membre. Et ainsi, il est fréquent que je fasse appel à des amis de l'Académie pour nous proposer des conférences.

Aussi, il n'est pas surprenant que l'Académie propose le jeudi 22 février une séance mensuelle décentralisée à La Seyne. Cet après-midi-là, à partir de 14 h 30, dans la salle d'exposition du casino JOA, deux conférences seront organisées. Elles sont gratuites et avec entrée libre. Nous aurons le plaisir d'écouter Gilbert BUTI évoquer « Etre capitaine à La Seyne au XVIII^e siècle », puis Guy HERROUIN nous parlera de « la vie mystérieuse des grands fonds marins », accompagnée de la projection d'une vidéo.

N'hésitez pas et venez découvrir avec nous cette belle initiative qui resserrera encore les liens entre nos deux sociétés.

Merci d'avoir participé à cette Assemblée Générale et place à la galette !!!

Le Président, Bernard Argiolas.




Chers amis,

L'Académie du Var, créée en 1878, participe activement au développement de **la vie littéraire, historique, scientifique et artistique** de notre région et en particulier de notre département. Un certain nombre d'adhérents de notre société des « **Amis de La Seyne Ancienne et moderne** » en sont membres, et c'est en leur nom que je vous rappelle qu'une séance délocalisée de l'Académie du Var a eu lieu le **jeudi 22 février à La Seyne**. Deux conférences étaient proposées ce jour-là : - « *Etre capitaine à La Seyne au XVIIIe siècle* », par **Gilbert Buti**, et - « *La vie mystérieuse des grands fonds marins* » par **Guy Herrouin**.

Ces conférences, dont l'entrée était **libre et gratuite**, se sont déroulées dans la salle d'exposition au rez-de-chaussée du casino **Joa** à partir de **14h30**. L'aide de la **municipalité fut précieuse**, et qu'elle en soit remerciée **chaleureusement**. Ces conférences ont connu un grand succès, avec une salle comble pour partager ainsi ce bel après-midi culturel. Elles mettaient un terme à une riche journée avec, le matin, **une découverte de notre ville, si souvent peu ou mal connue !** Ce sont **Julie Ouvrard, Jean-Claude Autran et moi-même**, qui faisons office de guides... Une première expérience à renouveler !

Bernard Argiolas, membre titulaire de l'Académie du Var et Président de l'ASAM.



Gilbert BUTI



Guy HERROUIN



Conférence du 12 février 2024

« EUGENE VIOLLET-LE-DUC, ENTRE UTOPIE ET REALITE (1814 – 1879) »

Par Monique BOURGUET



Eugène VIOLLET-LE-DUC



Le compte-rendu de cette passionnante conférence ne peut vous être livré pour l'instant. En effet, elle doit être à nouveau présentée dans d'autres lieux dans les semaines à venir. Nous vous proposerons donc ce compte-rendu dans un prochain Filet du Pêcheur.



Incendie de Notre-Dame le 15 avril 2019

La flèche de Notre-Dame

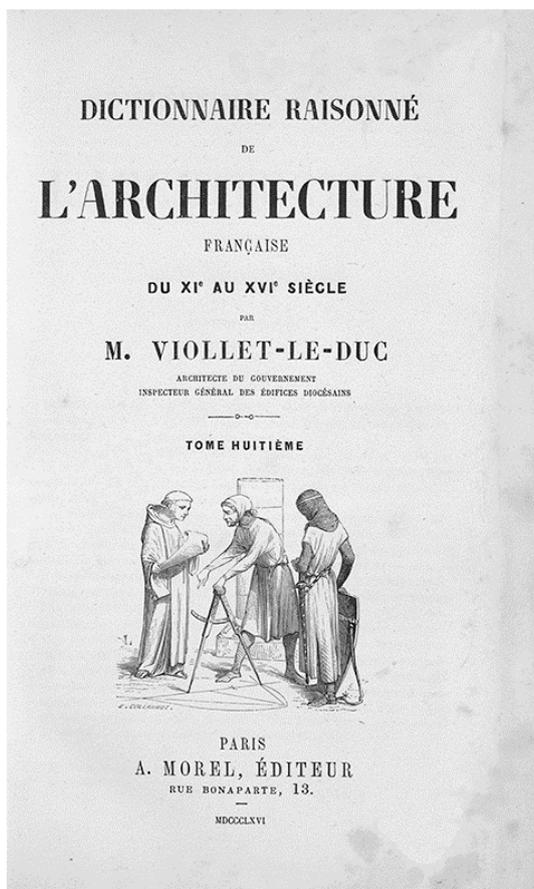
Inaugurée en août 1859

Culmine à 96 m

Manteau de plomb 250 tonnes

Coq en cuivre d'environ 30 kg au sommet

Encadrée à sa base de statues en cuivre des douze apôtres



Le château de Pierrefonds

Conférence du 11 mars 2024

« DU SECOURS AUX BLESSES DE GUERRE A LA NAISSANCE DE LA CROIX-ROUGE AU MILIEU DU XIX^E SIECLE »

Par Michel HAVARD



Hommage à la Croix-Rouge.



On ne peut pas connaître vraiment la Croix-Rouge si nous n'avons pas eu affaire à elle d'une manière ou d'une autre, et ce serait être un ignorant si vous n'en avez jamais entendu parler. Si êtes une personne de charité avec un esprit humanitaire vous avez pu vous engager dans cet organisme, sinon vous avez eu des soins prodigués par la Croix-Rouge. Les actions et le champ d'intervention de la Croix-Rouge sont fort méconnus depuis sa création.

Lorsque tout va bien, la vie suit son cours, entre sa famille, son travail et ses loisirs. Ainsi, quand on a un accident de santé ou autre, on est pris en charge par les pompiers et le SAMU. On est transporté généralement vers un hôpital où le personnel nous prend en

charge pour nous prodiguer les meilleurs soins. Tout semble normal dans notre vie, et puis on oublie ces mauvais moments et la vie continue. Mais il peut y avoir d'autres types d'accidents dans le monde où la Croix-Rouge est présente pour apporter des secours, en particulier en cas de catastrophes naturelles ou de guerres.

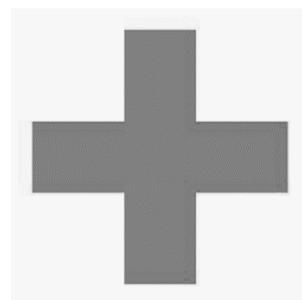
En plus de ces secours divers, la Croix-Rouge a des écoles, des établissements de soins. Les Varois et les habitants des départements limitrophes, on la chance d'avoir un centre à Toulon de haute technologie, **la Croix-Rouge Saint Louis**, dans un bâtiment proche de l'hôpital Sainte Musse. Ce centre possède quatre unités de radiothérapie, unique pour notre département, et soigne 200 personnes par jour pour les cas plus ou moins graves.

Ce centre est remarquable par son personnel, médecins ingénieurs physiciens et opérateurs vis-à-vis des patients. Cette conférence est un hommage rendu à la Croix-Rouge et à son personnel.

La Croix-Rouge aujourd'hui dans le monde

La Croix-Rouge est un mouvement international qui est constitué de trois parties principales résultant de la création de la conférence de Genève de 1863 il y a 160 ans. Ces trois parties ont évolué pendant cette longue période, mais son esprit n'a pas perdu une ride. Les évolutions avaient été envisagées dès le début de la création de la Croix-Rouge, ce qui a permis de donner plus de force au mouvement.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est le plus grand réseau humanitaire au monde. Sa mission est d'alléger les souffrances humaines, de protéger la vie et la santé et de faire respecter la dignité humaine, particulièrement dans les conflits armés et d'autres situations d'urgence. Ce Mouvement, qui est présent dans tous les pays, est soutenu par des millions de volontaires.



L'organisation du mouvement de la Croix-Rouge et du croissant rouge de nos jours a trois parties principales :

1- Le comité international de la Croix -Rouge (CICR).

Ce comité est une organisation humanitaire d'origine suisse, qui intervient exclusivement en situation de conflit, il est le gardien du droit international humanitaire (DIH) et mandaté par la communauté internationale pour veiller à son application par les parties en conflit. Ce comité a pris naissance en octobre 1863, il est à l'origine de la création des sociétés nationales et de la convention de Genève d du 22 aout 1864.

2- Les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du croissant rouge

Ces sociétés strictement nationales sont propres à chaque pays Elles répondent aux besoins de ces pays dans lesquels elles sont implantées et peuvent agir à l'international en cas de demande de la société nationale d'un autre pays pour apporter les secours en cas de conflit ou de nécessité de porter des secours en cas de catastrophe ou autres. L'objectif principal de ces sociétés est de faire respecter la convention de Genève.

3- La convention de Genève

La convention de Genève est un accord diplomatique entre les états qui se sont réunis pour définir les conditions d'application du droit international. La première convention a vu le jour en 1864, elle a subi de nombreuses modifications et améliorations depuis sa création dont le champ d'action a été limité, à l'origine, au secours des malades et blessés de guerre essentiellement. Puis se sont ajoutés des articles, sur la protection des prisonniers de guerre et des populations civiles. A partir de 1919, une fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge a été créée dont le but est de coordonner les actions des Sociétés nationales en cas de catastrophes pour leur développement.

La Croix-Rouge est très vivante, puisqu'elle réunit tous les 4 ans une **conférence internationale** réunissant la CICR, la Fédération Internationale et les Sociétés Nationales ainsi que l'ensemble des états signataires des conventions de Genève pour faire évoluer le droit international humanitaire et l'aide aux victimes des conflits, des catastrophes naturelles et technologiques.

La Croix-Rouge se décline en sept principes fondamentaux :

Ils fournissent un cadre éthique, opérationnel et institutionnel à l'action du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à travers le monde. Ces principes lui donnent une ligne de conduite pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin pendant un conflit armé, lors d'une catastrophe naturelle ou face à d'autres situations d'urgence. Ils se divisent en trois groupes

A- Le premier est la mission basée sur l'humanité.

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

B - Le second est le comportement c'est à dire l'impartialité, la neutralité et l'indépendance.

- **Impartialité** : Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détreffes les plus urgentes.

- **Neutralité** : Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, sociales, religieuses et idéologique.

- **Indépendance** : Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

C- Le troisième est basé sur le volontariat, l'unité et l'universalité.

- **Volontariat** : Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

- **Unité** : Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire tout entier.

- **Universalité** : Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

Ce chapitre est extrait pour l'essentiel du site de la Croix-Rouge (Organisation Croix-Rouge Française).

La Croix-Rouge est active dans 191 pays à travers le monde et rassemble plus de 16 millions de volontaires.

La justification de la nécessité d'avoir une Croix-Rouge.



La Croix-Rouge n'a son existence que parce que les guerres font beaucoup de morts et de blessés et que les services sanitaires officiels des armées sont totalement incapables de remplir leur rôle de secours en cas de batailles entre deux belligérants. A titre d'exemple, au cours de la **bataille de Solferino** entre les alliés Franco-Piémontais et les Autrichiens, les deux armées composées de 150000 hommes chacune qui s'affrontent en un combat fratricide font plusieurs milliers de morts et de blessés, en quelques heures en une journée. Les armées non pas suffisamment de personnes dans les services sanitaires des armées pour relever les blessés et les soigner, ainsi prend naissance la nécessité de créer une « armée » de volontaires indépendants des armées pour les seconder et porter secours aux soldats blessés avec diligence. Cette idée

maitresse a pris naissance en l'espace de deux années, en 1863 et 1864. Les recherches historiques montrent que l'idée de secours aux blessés de guerre avait germé dans l'esprit des hommes de bienveillance et de charité dès le début du XIX^e siècle. Notre propos n'est pas de parler de l'origine des guerres qui sont pour bien souvent des conflits qui auraient pu être tous évités si les monarques et les dirigeants avaient dans leur cœur une sagesse et l'esprit des compromis et d'arbitrage.

L'état de l'Europe au début du XIX^e siècle.

Au début du XIX^e siècle après les défaites Napoléoniennes et toutes les guerres de révolutions qui ont précédé, l'Europe prend une nouvelle forme organisée par les vainqueurs de la France.

Les quatre grands vainqueurs sont l'Autriche et la Prusse qui occupent le centre de l'Europe d'une part et la Russie et l'Angleterre d'autre part.

Les objectifs des vainqueurs sont incontestablement très bien marqués, ils ont l'intention de restaurer un nouvel ordre Européen des monarchies et de faire traire toute velléité de révolutions dans un but d'établir une paix durable.

Ces objectifs sont inscrits dans le Congrès de Vienne qui se déroule en 1814 et 1815 et qui façonne cette nouvelle Europe territoriale et politique.



La Finlande et la Pologne passent sous la domination de la Russie ; elle prend à l'Empire ottoman la Bessarabie, territoire correspondant aujourd'hui proche de la Moldavie.

Une partie du grand-duché de Varsovie, de la Poméranie suédoise, une grande partie de la Saxe, ainsi qu'une partie de la Rhénanie passent sous domination de la Prusse qui affirme par ce fait qu'elle devient une grande puissance. Le Tyrol et le Royaume de Lombardie et de Vénétie ainsi que la Dalmatie sont sous domination de l'Autriche qui devient une puissance méditerranéenne.

Aucune ambition de revendication territoriale sur le continent Européen n'est accordée à l'Angleterre mais elle obtient l'îlot d'Héligoland à l'est du Danemark, les îles Ioniennes ainsi que Malte, ce qui lui confère le statut de puissance maritime.

La Suède annexe la Norvège qui disparaît au détriment du Danemark qui en compensation annexe les duchés de Holstein et Lauenburg.

La France, vaincue, retrouve ses frontières de 1792.

Le Royaume des Pays bas est créé ce qui fait disparaître la Belgique au nord de la France.

L'Espagne et le Portugal voient leurs frontières inchangées.

Le royaume de Piémont-Sardaigne, retrouve la Savoie et le comté de Nice, et s'agrandit de la région de Gênes.

Les décisions du congrès de Vienne laissent morcelée la péninsule italienne, ainsi que l'Allemagne en dépit de la création de la Confédération germanique.

L'Empire ottoman dont le centre est la Turquie est une puissance importante sur le territoire européen, il est en voie de déclin, il occupe essentiellement les Balkans dans la partie sud-est de l'Europe. Son extension de conquête a pris fin au cours des années après le congrès de Vienne, en 1827 lors de la bataille de Navarin, où les flottes françaises, anglaises et russes alliées anéantissent la flotte ottomane alliée à son vassal égyptien.

Le nouvel ordre européen, dessiné à Vienne, marque la revanche de l'Ancien Régime sur les idéaux de liberté issus de la révolution française, et ne répond pas aux aspirations nationales qui grandissent en Europe.

Chez les Polonais c'est la déception, leur pays est rayé de la carte, les Belges et les Norvégiens sont soumis à des souverains étrangers, les patriotes italiens et allemands aspirent à une forme d'unité nationale.

C'est ainsi que la nouvelle Europe est constituée.

Les conflits et les mouvements sociaux à venir en Europe après le Congrès de Vienne.

De nombreux conflits ont éclaté au cours des siècles précédents le XIX^e siècle, voici une liste sommaire des conflits après le congrès de Vienne qui vont émailler tout le XIX^e siècle et avoir même des répercussions sur le XX^e siècle.

1821 à 1829 Guerre d'indépendance de la Grèce suite à quatre siècles d'occupation ottomane au moment de la prise de Constantinople en 1453 jusqu'en 1830.

Les Grecs sont soutenus par la France, le Royaume-Uni et la Russie. La défaite ottomane, turco-égyptienne en 1827 à la bataille de Navarin et destruction de leur flotte dans le golfe de Lépante conduit à l'indépendance de la Grèce. La Crète conquise par l'Empire ottoman après un siège de 30 ans en 1669 ne sera rattachée à la Grèce qu'en 1913.

1829 Expédition de Morée, intervention des troupes françaises de 1829 à 1833.

1830 L'indépendance de la Grèce le 3 février 1830.

1830 La conquête de l'Algérie 1830.

1830 La révolution de 1830 en France.

1847 La guerre du Sonderbund en Suisse pour remettre dans le giron les cantons rebelles.

1848 Les révolutions en Europe en France et en Allemagne.

1848-1849 La première guerre d'indépendance de l'Italie entre l'empire Autrichien et le Royaume de Piémont-Sardaigne.

1853-1856 La guerre de Crimée entre les Russes d'un côté et une alliance contre nature entre l'Empire ottoman, les Français, le Royaume uni et les Piémontais de l'autre. Cette guerre voit la défaite des Russes et la guerre se termine par le traité de Paris en 1856.

1859 La deuxième guerre d'Italie entre les Autrichiens et l'alliance franco-piémontaise qui voit la défaite des Autrichiens suite à la fameuse bataille de Solferino qui sera à l'origine de la création des secours aux blessés de guerre qui deviendra la Croix-Rouge. L'Autriche cède la Lombardie à la France qui la cède au royaume du Piémont Sardaigne, la Savoie et Nice sont rattachés à La France

1860 Massacre des chrétiens de Damas, c'est un affrontement entre les chrétiens maronites et les musulmans Druzes, intervention de la France et de l'Angleterre.

1864 La guerre du Schleswig entre les Prussiens et les danois appelée aussi la guerre des duchés.

1866 La guerre entre l'Autriche et la Prusse alliée aux Piémontais qui se termine par **la défaite des Autrichiens à Sadowa**, cette guerre après la guerre du Schleswig conduira à la suprématie de la Prusse.

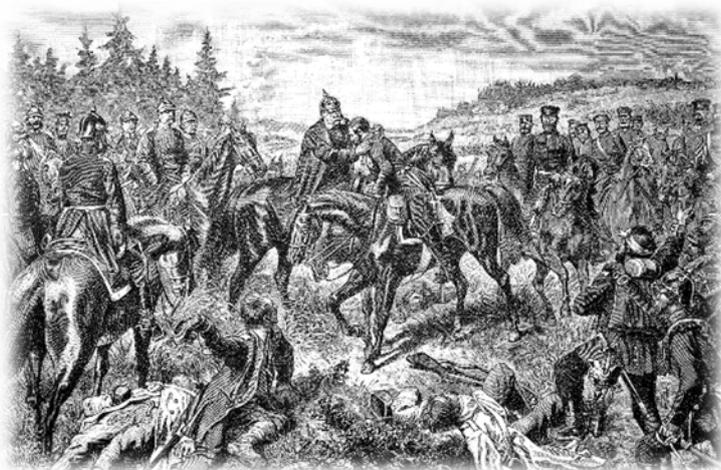
1870 La guerre Franco-Allemande qui est une défaite cruelle de l'empire Français face aux Allemands, et la perte de l'Alsace Lorraine, cette guerre sera à l'origine de la guerre 1914-1918.

1876-1878 La guerre serbo-turque qui est la guerre qui annonce la guerre russo-turque.

1877-1878 La guerre russo-turque dont le but est de libérer les peuples des Balkans de joug des Ottomans qui se termine par le traité de San Stefano puis par le congrès de Berlin.

1894-1895 Le siècle se termine par le massacre des Hamidiens qui est une suite d'actes criminels contre les Arméniens et les Chrétiens Syriaques perpétrés par l'Empire ottoman entre 1894 et 1896 au bord du déclin final, vingt ans avant le génocide arménien non reconnu par les Turcs.

Que de morts, que de blessés, que de handicapés, que de familles endeuillées que d'enfants et de mères dans la détresse qui pleurent leurs maris et leurs enfants !



Les antécédents vis-à-vis des secours aux blessés de guerre.



Le premier hôpital militaire reconnu est celui créé par Isabelle la catholique bien avant la chute de Grenade en 1492. Depuis la nuit des temps lors des guerres le premier geste était de soulager les blessures graves des soldats qui souffraient atrocement des blessures, ces soldats pour la plupart d'origine paysanne étaient pour certains abandonnés à un triste sort alors qu'ils venaient de se battre glorieusement et patriotiquement pour leur pays.

Puis, apparaît au fur et à mesure des conflits des médecins militaires et des infirmiers dévoués à soigner d'une part les rois, mais aussi les blessés quels qu'ils soient, ennemis ou amis.

Un des plus célèbres médecins est **Ambroise Paré** (1510-1590) sous le règne de François Ier, il s'est illustré en soignant François de Guise blessé par une flèche au visage au cours du siège de Boulogne en 1544, c'est ainsi que le Duc de Guise qui a survécu a été appelé plus tard le balafre.



Du côté de Charles Quint le médecin **André Vesale** (Andréas Vesalius, 1514-1564) s'est aussi illustré de la même façon que son homologue Ambroise Paré.

Quatre rois se succèdent après François Ier (roi de 1515 à 1547), ce sont Henri II (roi entre 1547 à 1559), François II (roi de 1559 à 1560), Charles IX (roi de 1560 à 1574) et Henri III (roi de 1574 à 1589 mais c'est Maximilien de Béthunes duc de Sully (1559-1641) ministre de Henri IV (roi de 1589 à 1610) qui organise le service de santé des armées, en deux types d'hôpitaux, les uns appelés ambulatoires qui suivent les armées et les autres sédentaires.

Richelieu (1585-1642) principal ministre de Louis XIII (roi de 1610 à 1643), a créé en 1627 un service d'intendance du service des hôpitaux. Louis XIV (roi de 1643 à 1715) secondé par Louvois (Jean-Michel Le Tellier, marquis de Louvois 1641-1691) ministre de la guerre a constitué la plus grande force militaire de l'époque en l'Europe, en créant

une armée moderne par les tactiques, par les armes, et les uniformes. Il a fondé l'hôtel des invalides construit entre 1671 et 1706 pour soigner les vétérans blessés au cours des conflits.

C'est en 1708 par un édit royal que Louis XIV créa les médecins des armées, c'est l'acte de naissance de la médecine militaire en France.

A la veille de la révolution, la France comptait 70 hôpitaux militaires et 60 hôpitaux de la charité et un service d'ambulances. Avec le perfectionnement des armes qui étaient à l'origine des armes tranchantes puis après l'apparition de la poudre pour les armes à feu, les armes se sont perfectionnées au cours du temps et les médecins et chirurgiens ont dû adapter leurs techniques de soins aux blessés.

La révolution Française entraîne un enrôlement massif de soldats, ce qui conduit à un recrutement de médecins et de chirurgiens à des niveaux de compétence inégaux. Ces jeunes médecins vont être en face de la prise en charge de blessés sur les champs de bataille alors que les ambulances ne permettaient d'apporter des secours qu'à la fin des combats. Trois médecins militaires de la révolution et des armées sous Napoléon ont les noms qui figurent sur le monument de l'arc de triomphe :



-**Dominique Larrey** (1766-1842) chirurgien aide major de l'armée du Rhin, a participé activement à la formation, à l'anatomie et à la chirurgie, il révolutionne l'évacuation des blessés en concevant les « ambulances volantes » avec le personnel correspondant, permettant de porter secours aux blessés proche du champ de bataille.

-**Pierre François Percy** (1754-1825) chirurgien en chef de la grande armée a amélioré le déplacement des chirurgiens par un véhicule appelé Wust pouvant transporter le personnel

soignant, chirurgiens et infirmiers ainsi que le matériel pharmaceutique et chirurgical. Il a créé les « despotats » de l'empire qui est une compagnie d'infirmiers prêt à être en action le moment venu. Il développe des techniques chirurgicales et en particulier un appareil pour extraire les balles du corps des blessés.



-**René Nicolas Dufriche Desgenette** (1762-1837), médecin en chef de la grande armée se spécialise dans la lutte contre le typhus et la peste, il devient un grand défenseur des mesures d'hygiène et de prophylaxie dans le but de prévenir des pathologies infectieuses.

Une partie de ce texte est extrait de la revue du praticien sous le titre « le service de santé des armées ou trois siècles d'histoire ». L'histoire du service de santé des armées serait à compléter par les célèbres médecins militaires et civils :

- Antoine Laveran (1845-1922) médecin militaire qui découvre l'origine du paludisme.

- Albert Calmette (1863-1933) médecin militaire associé à Camille Guérin (1872-1961) médecin civil qui mettent au point la vaccination contre la tuberculose.

- Antoine Yersin (1863-1943) médecin civil Franco-Suisse découvre le bacille de la peste et met au point le premier sérum anti pesteux. Et bien d'autres...



Les mouvements pour la paix.

Dans toutes les sociétés civilisées, où le droit est respecté, il y a des règles, et parmi ces règles toute personnes qui ôte la vie à une personne est passible d'un tribunal et sera punie pour son crime.

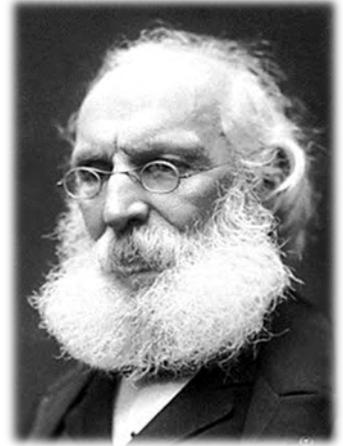
En revanche, en temps de guerre les lois ne sont plus respectées, et dans un conflit c'est le plus fort qui gagne et les soldats en payent le prix.

Mais à la fin du conflit, il y a toujours un traité ou un compromis qui règle souvent mal la situation et conduit souvent à ce qu'on appelle une revanche.

La guerre fait toujours de nombreux des morts et blessés, si bien qu'il l'usage de parler de morts et de blessés sans distinction. Des mouvements ont vu le jour pour éviter les guerres, le congrès des amis de la paix universelle s'est réuni à Paris en 1949 dont Victor Hugo a été le chancere.

Les différents « mouvements des amis de la paix » prennent naissance au début du XIX^e siècle.

Frédéric Passy (1822-1912), premier prix Nobel en 1901 qu'il partage avec Henri Dunant est un économiste, et homme politique, il a consacré sa vie à l'idéal pacifiste. Il a créé la « ligue internationale et permanente de la paix » ainsi que la société Française des amis de la paix.



Frédéric PASSY



*Charles Irénée CASTEL
de SAINT PIERRE*

Il n'a pas été le seul, il avait été précédé par Saint Pierre (**Charles Irénée Castel de saint Pierre** 1658-1743) écrivain et académicien Français, auteur de l'ouvrage publié en 1743 intitulé « Projet de paix perpétuelle ». Il est remarquable pour avoir imaginé un monde idéal sans guerre.

Au début du XIX^e siècle **Jean Jacques de Sellon** (dit comte de Sellon 1782-1839) écrivain, philanthrope, mécène et pacifiste d'origine suisse a créé en 1830 la première « société de la paix en Europe ».

Notons entre autres l'organisation de différents « Congrès des amis de la paix universelle » à Paris, Bruxelles et Genève. Tous les efforts dans le sens de la paix n'ont pas pu arrêter les guerres.



Jean-Jacques de SELLON

La Société Genevoise d'Intérêt Public.

La Société Genevoise d'Intérêt Public a été créée le 10 janvier 1828 ; elle est une émanation de la Société Suisse d'Utilité Publique créée auparavant en 1810 à Zurich dont le but est de s'intéresser aux mouvements à caractère social et économique dans un réseau d'institutions savantes, philanthropiques, patriotiques ou culturelles de la Suisse.

Son but d'une autre façon est de travailler au développement moral et matériel de la population, favoriser les institutions sociales d'utilité publique.

Cette société va évoluer jusqu'en 1850, où la président à l'époque décide de transformer cette société en une fondation en 1850 dont le but est d'encourager la création d'institutions directement ou indirectement à la suite de décisions prises par les membres de la société. On voit apparaître le souci des membres pour la condition ouvrière, par la création de la Maison du travail en 1832. Juste après le changement de statuts une société des logements améliorés concernant les petits ménages est créée en 1851. Une pension pour jeunes filles convalescentes est créée à Tournay en 1854, puis un jardin d'enfants du cendrier en 1863. Cette même année, la Société Genevoise d'Utilité Publique annonce qu'elle a créé la Croix-Rouge, chose surprenante pour une société mais cette création correspond aux statuts de cette société.

En fait, cette société est composée de philanthropes animés de charité et parmi ces hommes deux personnages importants se partageront la présidence : il s'agit du juriste Gustave Moynier président de 1858 à 1860, le Général Guillaume Henri Dufour en 1861 puis à nouveau le juriste Gustave Moynier jusqu'en 1869. Ce sont ces deux personnes dans le cadre de la Société Genevoise d'Intérêt Public qui seront la cheville ouvrière initiale des secours aux blessés de guerre ou du secours aux militaires blessés de terre et de mer qui prendra plus tard vers 1875 le nom de la Croix-Rouge. Mais ils ne sont pas les seuls, il y a des précurseurs dont certains deviendront les cofondateurs.

Voici dans un ordre chronologique l'apparition au grand jour des précurseurs et fondateurs des secours aux blessés de guerre.

- La défense de Corfou en 1813

Au cours de l'affrontement entre les Français et le Royaume-Uni, un officier de l'armée française se fait remarquer pour la défense de l'île de Corfou. Cet offi-



cier s'appelle **Guillaume Henri Dufour**, d'origine suisse, il est né en 1787 à Constance Allemagne où se sont réfugiés ses parents originaires de Genève suite à des émeutes qui se sont produites dans la ville. Alors qu'il était tout jeune, ses parents décident de revenir à Genève, il est un bon élève et un très bon camarade de classe, il a des aptitudes pour le dessin et les mathématiques il fréquente l'hôpital de Genève en vue de faire des études de médecine. Après avoir découvert à l'hôpital la misère et les malades, il constate que cette voie ne lui convient pas et il poursuit ses études. Il apprend que Gaspard Monge, ancien professeur de l'école du génie militaire de Mézière vient de créer une école centrale des travaux publics par décret du 11 mars 1794 qui se transformera une année plus tard en l'Ecole Polytechnique. Il décide de parfaire ses connaissances mathématiques pour se présenter au concours qui a lieu pour lui à Genève vers le mois de juin 1805 et il espère une réponse vers le mois de septembre. Il n'aura pas de réponse avant le mois de décembre et apprend dans un courrier qu'il doit se présenter à l'école de toute urgence. Sa famille recueille l'argent nécessaire pour le voyage et les habillements. Deux ans plus tard, en 1807 il sort de l'école il est le cinquième de sa promotion alors qu'il était entré le 144^{ième} et dernier. Il est un brillant élève et poursuit ses connaissances à l'école d'infanterie de Metz.

Napoléon Ier le nomme à la défense de Corfou où après plusieurs années il reçoit l'ordre de céder l'île aux Anglais conformément au congrès de Vienne, il est nommé à Grenoble puis Lyon où il participe en tant qu'ingénieur du génie à la fortification de ces villes. En 1817 il quitte avec regret l'armée française, et retourne à Genève. Il va devenir professeur, puis il travaille dans les travaux publics et l'aménagement de la ville, il crée l'école militaire centrale fédérale de Thoune, où il a comme élève alors qu'il a la fonction de capitaine le futur Napoléon III réfugié en Suisse avec sa mère la reine Hortense. Nous reparlerons plus tard de lui au cours de plusieurs interventions militaires en Suisse. Guillaume Henri Dufour, qui deviendra général en chef de l'armée suisse est un cofondateur de la future Croix-Rouge.



-La révolution de juillet en 1830 en France

Au cours des émeutes de juillet, il y a des blessés et des morts au cours de ces journées, un jeune Suisse, étudiant en médecine vient au secours des blessés spontanément, il s'agit de **Théodore Maunoir**, né en 1806. Il fait partie d'une famille de médecin, son père est médecin suisse qui a fait ses études de médecine à Paris, ses oncles ont fait des études médecine à Montpellier. Il a aussi des parents en Angleterre qui sont aussi dans le milieu médical, et à ce sujet passe de nombreux mois en Angleterre, ce qui fait qu'il deviendra bilingue. Il est lui aussi un des cofondateurs de la future Croix-Rouge

- La guerre de Sonderbund en 1847.

La Suisse qui depuis le congrès de Vienne en 1815 est neutre voit sa cohésion menacée par plusieurs cantons qui veulent se séparer de la confédération. La diète nomme Guillaume Henri Dufour général en chef de l'armée suisse avec comme mission de faire en sorte que ces cantons reviennent dans le giron de la confédération. Le Général Dufour ne souhaite pas être à la tête de l'armée suisse mais après des hésitations il accepte cette fonction en précisant ses conditions, le voilà à la tête de l'armée suisse composées de 50 000 hommes. La guerre ne dure que trois semaines et il arrive grâce ses talents d'organisateur à faire retourner dans le giron de la Suisse les dissidents avec tous les honneurs et avec un minimum de mort et de blessés. A la suite de cette réunification la Suisse promulgue la constitution de 1847 qui confirme sa neutralité face à une influence autrichienne et prussienne. Le Général Guillaume Henri Dufour doit aussi résoudre un problème qui aurait pu déclencher une guerre à propos du canton de Neuchâtel, qui est un canton helvétique, mais aussi une principauté prussienne. Ce conflit est évité de justesse par l'intermédiaire de Napoléon III qui est en relation personnelle depuis l'école militaire centrale fédérale de Thoune avec le général Guillaume Henri Dufour. Il est lui aussi un des cofondateurs de la Croix-Rouge.

- Les révolutions en France et en Allemagne en 1848.

Il s'agit de mouvements insurrectionnels d'ordre libéral et démocratique pour s'opposer aux régimes absolutistes dans toute l'Europe en 1848.

En France débute une révolution qui se traduit par des morts et des blessés, il en est de même en Allemagne. **Le docteur Louis Appia** est présent en France pour apporter les soins aux blessés. Il est d'une famille originaire du Piémont Vaudois, son père décide de s'expatrier en Allemagne à Hanau où il exerce la fonction de prêtre, il a deux fils, l'un Louis, l'autre Georges tous deux très marqués par la charité chrétienne. Louis Appia qui est un bon élève décide de s'engager dans des études de médecine à la faculté d'Heidelberg, où un obtient son doctorat, il a une spécialité mais il préfère s'orienter vers la chirurgie de guerre.

Nous le trouvons en 1848 à Paris pour soigner les blessés mais il sera aussi en



Allemagne pour les mêmes raisons.

Après le décès de son père, il décide avec sa mère de venir s'installer à Genève pour commencer une nouvelle vie de médecin, il devient un proche Théodore Maunoir qui est son aîné d'une dizaine d'années avec lequel il sera toujours en contact.

Tous les deux sont membres de la Société Genevoise d'Utilité Publique avec le général Guillaume Henri Dufour et de ce fait ils sont tous les trois cofondateurs de la Croix-Rouge ;

- La guerre de Crimée de 1853 et 1853.

Aucun des membres de la Société Genevoise d'Intérêt Public n'est participant à cette guerre.

Il s'agit d'un affrontement entre l'Empire russe et une coalition constituée par l'Empire ottoman, le Royaume-Uni, l'Empire français et le Royaume de Piémont-Sardaigne.

Les origines de ce conflit sont diverses, et concerne les provinces balkaniques sous influence ottomane et le contrôle des lieux Saints.

Cette guerre est considérée contre nature par le fait que les puissances occidentales viennent se joindre à l'Empire ottoman pour contrecarrer l'Empire russe qui aurait pu contraindre l'Empire ottoman à être son vassal et de ce fait bouleverser les équilibres entre les puissances européennes.



La guerre dure trois ans et fait beaucoup de blessés et de morts.

Pour la France il y a eu au moins 100 000 morts dus pour la plupart aux maladies comme la peste le typhus et le choléra.

Du côté franco-piémontais, ce sont les filles de la charité qui sont engagées pour venir au secours de blessés.

Du côté de Royaume-Uni, c'est **Florence Nightingale** (1807-1873) qui se porte au secours de blessés avec une équipe d'infirmières.

Du côté des Russes, c'est **Charlotte de Wurtemberg** (1807-1873) épouse du grand-duc Michel de Russie (1798-1849) qui s'engage avec des infirmières au secours de blessés. Florence Nightingale, Charlotte de Wurtemberg et les filles de la charité sont les précurseurs indéniablement de la future Croix-Rouge.

- La deuxième guerre d'Italie en 1859.

Il s'agit de la deuxième bataille menée par les piémontais dans le but de libérer les provinces de Lombardie et de la Vénétie sous la tutelle de l'Empire autrichien.

La première guerre menée par les Piémontais contre les Autrichiens a été un échec et cette deuxième guerre voit se créer une alliance entre l'Empire Napoléonien et le Royaume de Piémont-Sardaigne à nouveau contre l'Empire autrichien qui ira jusqu'à la victoire et la libération de la Lombardie du joug autrichien.

Cette guerre se fait en deux étapes, la première a pour but de chasser les Autrichiens du Milanais.

Au cours de cette étape, le docteur Louis Appia chirurgien de guerre confirmé est présent aux batailles de Magenta, Palestro, Marignan et Montebello en Piémont où il a fort à faire pour venir au secours des blessés.

Pendant la seconde étape, au mois de juin 1859 le docteur Louis Appia, tout en étant sur le théâtre de guerre publie à Genève un livre intitulé « Le chirurgien à l'ambulance, ou quelques études pratique sur les plaies par armes à feu », suivi des « Lettres à un collègue sur les blessés de Palestro, Magenta, Marignan et Solférino » où il décrit en détail ses fonctions de chirurgien de guerre auprès des blessés.

Dans cet ouvrage, il fait en quelque sorte une compilation de ses expériences chirurgicales depuis les révolutions de 1848, et il mentionne qu'en quelques semaines il a vu en Italie au moins 10000 blessés.

Il remet en cause les théories relatives aux soins apportés aux blessés, et améliore les techniques d'amputation.

Il fait référence aux écrits des médecins ayant participé à la guerre de Crimée, c'est un livre de haute technicité chirurgicale du point de vue du choix des soins et des instruments pour soigner les blessés.

A la fin du livre, le docteur Louis Appia décrit un appareil à fracture qu'il a imaginé.

Son livre se termine par sept lettres transmises à un ami, sans toutefois préciser le nom de son ami, mais tout porte à croire qu'il s'agit du Docteur Théodore Maunoir.

Dans la dernière lettre, il fait référence à un médecin du seizième siècle sans le nommer à propos du traitement des plaies par armes à feu, et qui disait :

« **Je le pensay, Dieu le guarist** » (il d'agit évidemment d'Ambroise Paré).

Le docteur Louis Appia est présent pour soigner les blessés au cours de la totalité de la guerre, il sera considéré plus tard comme le pionnier de la Croix-Rouge.

- Le 24 juin 1859, la bataille de Solferino.

Le 24 juin 1859, dans la soirée un inconnu se présente sur le lieu de la bataille de Solferino, il s'agit d'**Henri Dunant**.

Qui est ce personnage qui arrive par hasard semble-t-il le soir de la bataille ?

Il est sur le lieu de bataille et découvre les champs couverts de blessés et de mort.

Il n'est pas là par hasard, bien qu'il précise qu'il est sur le lieu de la bataille en simple touriste.

C'est un homme d'affaire qui est à la recherche de **l'empereur Napoléon III** pour régler ses affaires personnelles.



Henri Dunant est né à Genève en 1828 la même année que la création de la Société Genevoise d'Intérêt Public. Il est l'ainé d'une famille de protestants calvinistes appartenant à la petite bourgeoisie engagée dans l'action sociale. A l'âge de six ans il suit ses parents au cours d'un voyage qui l'emmène au bain de Toulon en passant par Lyon et Avignon, où son père vient s'informer du sort des bagnards suisses. Le spectacle touche sa sensibilité. Bien qu'il ne soit pas un bon élève, il a une grande sensibilité religieuse, il crée une association de jeunes chrétiens qui existe encore de nos jours. Puis il s'oriente vers l'activité bancaire auprès de deux banquiers. Ces banquiers l'envoient en Algérie où ils ont obtenu une concession de 20000 hectares pour créer des villages et exploiter les terres agricoles dans la région de Sétif en Algérie. Au cours des voyages d'exploration, il se rend à Alger où il rencontre Mac Mahon et à Tunis où il est reçu par les ambassadeurs des pays représentés auprès

du Bey de Tunis. Puis il quitte les banquiers et travaille à son propre compte. Il a obtenu de l'Empire Français une concession de 8 hectares pour construire des moulins à blé, mais il lui manque quelques terres pour créer une chute d'eau pour alimenter ses moulins. Il constitue une société par action qu'il nomme « Société financière et industrielle des moulins de Mons-Djemila » au capital de

1 million de francs suisses et vend à ses amis, à des étrangers et à sa famille des actions pour poursuivre son activité. Mais il lui manque une source d'énergie et faire un barrage sur un Oued pour faire tourner les moulins, et l'Empire Français tarde à lui accorder cette concession complémentaire.

Au début de l'année 1859, il est à Sétif, il n'a pas encore eu sa concession et décide d'aller voir directement Napoléon III pour faire avancer son projet. Il apprend que Napoléon III est entré en guerre avec les Piémontais contre les

Autrichiens et décide de le rejoindre, c'est ainsi qu'il arrive le soir de la bataille à Solferino.

Il est terrifié par ce qu'il voit et fait ce qu'il peut avec son cocher originaire de Mantoue pour soulager les souffrances des soldats blessés. Quelques jours après il rejoint Genève et c'est trois ans plus tard qu'il publie le fameux livre « Le souvenir de Solferino ». De ses voyages, de ses idées et de ses capacités d'homme d'affaire, il écrit et publie de nombreux livres. Il serait trop long de commenter la teneur de ces livres, sauf « Le souvenir de Solferino » initiateur de la création des sociétés de secours aux blessés que nous commenterons en détail ci-après.

A présent il deviendra le quatrième cofondateur de la Croix-Rouge.



Ossuaire de Solferino

- La guerre de sécession ou guerre civile aux États Unis en 1861.

Il est nécessaire de mentionner l'action de **Clara Barton** qui est à l'origine de la création de la Croix-Rouge aux États Unis en 1881.

- Les précurseurs de l'idée de la convention de Genève en 1861.

Les trois précurseurs sont le docteur Louis Appia, **nando Palasciano**, Italien, spécialistes tous deux des soins de guerre et il faut ajouter un personnage inconnu qui Henri Arrault, Français, fournisseur de l'armée française doit être considéré comme le véritable précurseur de la convention mais son idée n'était que partielle.

Il est né à Capoue en Campanie en 1815 dans le sud de l'Italie méridionale. A l'origine, c'est un médecin militaire dans l'armée des Bourbons qui dirige le royaume.



ton qui est à l'origine de la

Convention de Genève en 1861.

Suisse, et le **Docteur Ferdinando Palasciano**, Italien, apportés aux blessés est le Docteur pharmacien suisse. Le docteur Palasciano a travaillé à la neutralisation des secours

du Royaume des Deux-Siciles.

Le docteur Ferdinando Palasciano au cours du siège de Messine en 1848 reçoit l'ordre du Général Carlo Filangeri de ne pas soigner les soldats ennemis. Ce refus lui a valu une année de prison après avoir dit : « *les blessés, à quelque armée qu'ils appartiennent, sont pour moi sacrés et ne peuvent être considérés comme ennemis* ».

Le 28 janvier 1861, le docteur Ferdinando Palasciano, fait un discours à l'académie Pontaniana de Naples en ces termes : « *Il faudrait que les Puissances belligérantes, lors de la déclaration de guerre, reconnaissent réciproquement le principe de la neutralité des combattants blessés ou gravement malades, et ceci pendant toute la durée du traitement ; qu'elles adoptent le principe d'augmenter, d'une manière illimitée le personnel sanitaire durant toute la durée de la guerre* ».

Le docteur Ferdinando Palasciano est donc le premier à proposer la neutralité des combattants blessés, ce qui correspond à la future convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne de 1864. Entre temps, un Français, le Docteur pharmacien Henri Arrault publie à Paris en 1861 un petit ouvrage intitulé :

« *Notices sur le perfectionnement du matériel des ambulances volantes adressé au ministre de la guerre* ».

On trouve presque mot pour mot la future convention de Genève de 1864, voici ce que propose le docteur Pharmacien **Henri Arrault** :

« *Déclarons qu'à l'avenir* :

1° *Seront regardées comme inviolables les personnes des chirurgiens militaires ;*

2° *Ne seront plus regardés comme prises de guerre les fourgons d'ambulances, les ambulances légères et tous les objets qu'ils renferment : car ce bien est celui de tous les blessés ;*

3° *Sera regardé comme inviolable et sacré l'endroit d'un champ de bataille choisi par les chirurgiens pour le pansement des blessés ; on y plantera des drapeaux noirs, comme ceux qu'on place sur les hôpitaux d'une ville assiégée, et qui diront à tous que cet asile des nobles souffrances doit être respecté ;*

4° *Lorsque les chirurgiens d'une armée en retraite auront remis leurs blessés entre les mains des chirurgiens de l'armée victorieuse, ils seront protégés et reconduits dans les rangs de leurs nationaux avec le respect et la considération que méritent des hommes qui consacrent et exposent leurs vies pour sauver celles de leurs semblables ;*

5° *Les soldats infirmiers seront également respectés, et ils suivront leurs chefs ;*

Comme signes distinctifs de leur mission humanitaire, les chirurgiens porteront une écharpe blanche ou tout autre signe visible qui puisse les faire immédiatement reconnaître ; etc.

J'ignore si de pareils traités internationaux seraient facilement réalisables ; mais, s'ils existaient, je crois qu'ils seraient un éclatant hommage rendu à la civilisation, à l'humanité. Je crois que les souverains s'honoreraient en les signant.

Reconnaître officiellement la solidarité morale qui existe, au point de vue de l'humanité, entre les chirurgiens militaires de toutes les nations ;

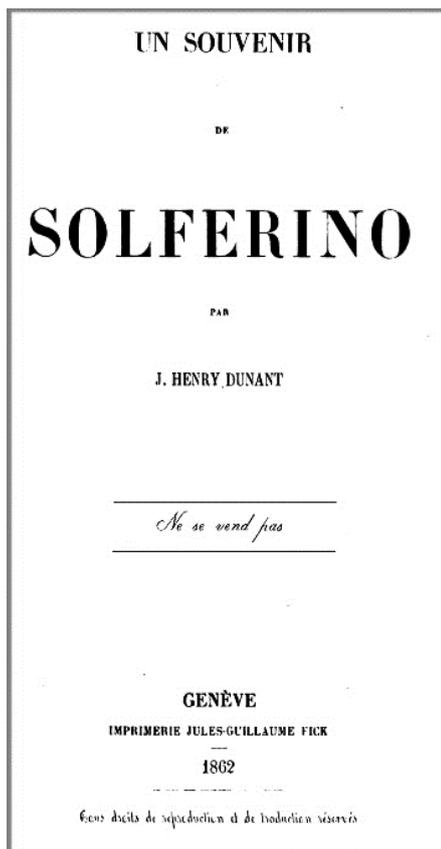
Placer ces chirurgiens en dehors de la sphère où s'agitent les intérêts et les passions de la politique ;

Détruire les causes qui peuvent les empêcher d'accomplir leur sainte mission et qui les ont forcés quelquefois à abandonner leurs blessés !

C'est là, Monsieur, une entreprise qui mérite d'être tentée ! C'est, une lâche qui vous appartient !

Avec le crédit mérité dont vous jouissez près d'un puissant Prince, et avec le nom que vous portez... entreprendre, c'est, réussir ! »

Le Docteur Pharmacien est lui aussi un véritable précurseur de la Croix-Rouge, mais sa notice n'aura pas de suite directement.



- Le livre d'Henri Dunant, « Un souvenir de Solférino » en 1862.

Au mois de novembre 1862, Henri Dunant, publie à compte d'auteur le fameux livre « *Un souvenir de Solférino* », il est écrit sur la page de garde « *Ne se vend pas* ». Son projet est de le diffuser à tous ses parents, à ses amis et toutes les personnes intéressées par ce sujet. Ce livre qui a environ 120 pages est écrit d'un seul trait sans chapitres distinctifs et sans table des matières. Il comporte en fait quatre parties bien distinctes.

La première partie est un récit de la bataille inspiré des informations qu'il a



obtenues du docteur Louis Appia qui était présent à cette bataille et le général Guillaume Henri Dufour. Compte tenu des détails de ce qu'il écrit, il est certain qu'il a eu des informations par d'autres sources, mais cette description est d'un véritable réalisme.

La deuxième partie est un constat méthodique de l'intervention d'Henri Dunant avec son cocher originaire de Mantou qui est très inquiet de voir les Autrichiens revenir.

Ils sont partout pour apporter des soins aux blessés qu'il faut transporter vers de hôpitaux encombrés par tous les soldats blessés, il est au **Duomo di Castiglione delle Stiviere** où mille blessés attendent de l'aide, des soins et de l'eau et de la nourriture. Il y a des Français, des Piémontais et des Autrichiens. Il décrit les derniers instants des blessés et la fin tragique d'un ser-

gent, d'un zouave, d'un Hongrois.

Certains Autrichiens se rebellent contre les chirurgiens après l'extraction d'une balle et ne veulent pas recevoir des soins.

Cette deuxième partie est pathétique aux dires du Docteur Ferdinando Palasciano lorsqu'il en prend connaissance. C'est aussi le dévouement des femmes de Castiglione apportant des soins aux blessés, qui disent « *Tutti Fratelli* » pour montrer leur indifférence à la nationalité des blessés. Ces femmes ont été mises plus tard à l'honneur par une statue érigée sur la place du Duomo à Castiglione.

La troisième partie est relative aux philanthropes illustres qui se sont dévoués pour apporter les secours aux blessés. Parmi ces Philanthropes, il cite tour à tour Saint Charles et Frédéric Boromé lors de la peste à Milan en 1576, l'évêque Belzunce de Caste-Moron pour la peste à Marseille en 1721. Il cite aussi la sœur Marthe de Besançon dévouée aux prisonniers et aux blessés des guerres Napoléoniennes de 1813 à 1815 ainsi que sœur Barbe Schyner qui s'était distinguée à Fribourg en 1799 par ses soins aux blessés des troupes qui envahissaient son pays. Sont citées aussi lors de la guerre de Crimée Florence Nightingale, la grande duchesse Hélène Paulowna de Russie, et les filles de la charité, ces dernières présentes à la bataille de Solferino. Henri Dunant précise que les sévices sanitaires des armées sont insuffisants compte tenu du nombre des blessés d'où la nécessité d'avoir du personnel indépendant des armées formés par des volontaires venant en complément des secours.

Enfin la quatrième partie qui est la plus importante du livre est le vibrant appel à la création de sociétés de secours aux blessés de guerre.

Il nous paraît important de mettre en évidence les idées d'Henri Dunant en rapportant ici des extraits et les nombreuses citations pour cet appel à la nécessité de créer des sociétés de secours aux blessés :

« *N'y aurait-il pas moyen, pendant une époque de paix et de tranquillité de constituer des sociétés de secours dont le but serait de faire donner, des soins aux blessés en temps de guerre, par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés pour une pareille œuvre ?* »

« *Si une Société internationale de secours eût existé lors de Solferino, et si des infirmiers volontaires s'étaient trouvés à Castiglione le 24, le 25 et le 26 juin, ou à Brescia vers la même époque, comme aussi à Mantoue ou à Vérone, quel bien inappréciable ils eussent pu faire !* »

« *Pense-t-on que ces belles jeunes filles et ces bonnes femmes de Castiglione, toutes dévouées qu'elles fussent, aient préservé de la mort beaucoup de ces militaires mutilés ou défigurés, mais susceptibles de guérison, auxquels elles donnèrent des soins ?* »

« *Pour une tâche de cette nature il ne faut pas des mercenaires ; trop souvent en effet, les infirmiers salariés deviennent durs, ou le dégoût les éloigne et la fatigue les rend paresseux.* »

« *Il faut, d'autre part, des secours immédiats, car ce qui peut sauver aujourd'hui le blessé ne le sauvera plus demain, et en perdant du temps on laisse arriver la gangrène qui emporte le malade.* »

« *Il faut des infirmiers et des infirmières volontaires, diligents, préparés ou initiés à cette œuvre, et qui, reconnus par les chefs des armées en campagne, soient facilités et soutenus dans leur mission.* »



« Dans des occasions extraordinaires, comme celles qui réunissent, par exemple à Cologne ou à Châlons, des princes de l'art militaire, de nationalités différentes, ne serait-il pas à souhaiter qu'ils profitent de cette espèce de congrès pour formuler quelque principe international, conventionnel et sacré, lequel, une fois agréé et ratifié, servirait de base à des Sociétés de secours pour les blessés dans les divers pays de l'Europe ? »

« Quel prince, quel souverain refuserait son appui à ces Sociétés, et ne serait heureux de donner aux soldats de son armée la pleine assurance qu'ils seront immédiatement et convenablement soignés s'ils viennent à être blessés ? »

« Quel État ne voudrait accorder sa protection à ceux qui chercheraient ainsi à conserver la vie de citoyens utiles à leurs pays, car le militaire qui est frappé d'une balle en défendant ou en servant sa patrie, ne mérite-t-il pas toute la sollicitude de sa patrie ? »

« Quel officier, quel général, s'il considère ses soldats pour ainsi dire comme « ses enfants ne serait désireux de faciliter la tâche de tels infirmiers ? »

« Quel intendant militaire, quel chirurgien-major n'accepterait avec reconnaissance d'être secondé par une cohorte de personnes intelligentes, appelées à agir avec tact sous une sage direction ? »

Cet appel montre qu'Henri Dunant est l'initiateur de la future Croix-Rouge.

- En fin d'année 1862 l'émotion sincère de Gustave Moynier.

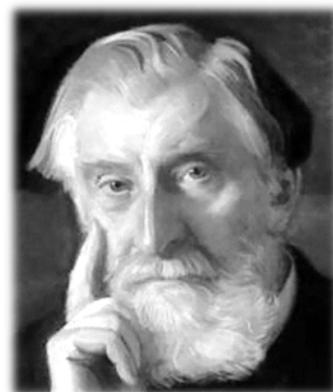
Gustave Moynier, alors président de la Société Genevoise d'Intérêt Public prend connaissance du livre de Henri Dunant. Voici ce qu'il écrit dans son livre publié en 1903 intitulé : « *La fondation de la Croix-Rouge* ».

« *Le Souvenir de Solferino, à son apparition, ne fut point mis en vente mais distribué libéralement par l'auteur, et j'en reçus moi-même un exemplaire à titre gracieux. Après l'avoir lu, je courus chez M. Dunant pour le féliciter de son idée géniale.* »

Louis Gabriel Gustave Moynier est un juriste suisse né en 1826 à Genève, ses ancêtres sont originaires de la petite ville du Caillar dans le département du Gard où suite aux persécutions des protestants elle vient se réfugier en Suisse dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il appartient à une famille aisée, son père André Moynier conservateur est un riche horloger fondateur de l'union protestante Genevoise. Sa famille se réfugie à Paris à la suite de la révolution radicale d'octobre 1846 où Gustave Moynier bon élève fait des études de droit à la Sorbonne pour devenir avocat en 1850.

L'année suivante, il se marie avec la fille d'un banquier installé à Paris, mais ne veut pas travailler dans les opérations financières et l'activité dans le droit ne lui convient pas, il revient à Genève. Il s'intéresse à la philanthropie en entrant comme membre à la société de secours qui le met en relation avec des institutions charitables et devient aussi membre de la Société Genevoise d'Intérêt Public puis le président en 1857.

Il participe ainsi aux congrès internationaux de bienfaisance et représente la Suisse dans ces congrès.



LA SOCIÉTÉ GENEVOISE D'INTÉRÊT PUBLIC
est convoquée pour le **Lundi 9 Février 1865**, à 6 heures
précises du soir, **AU CASINO** (salle d'opéra)

ORDRE DU JOUR.

- 1^o Admission de nouveaux membres.
- 2^o De la publication d'une édition populaire des classiques français.
(Examen d'une idée émise par M. Jules SIMON.)
- 3^o De l'adjonction aux armées belligérantes d'un corps d'infirmiers volontaires. (Conclusion du Livre de M. HENRI DUNANT, intitulé : Un Souvenir de Solferino.)
- 4^o Communication relative à la fondation d'une colonie agricole pour les enfants vicieux dans la Suisse romande.
- 5^o Propositions individuelles.

Monsieur *Ernest de Trey*,
Reauryard.

- Les réunions préparatoires de la future conférence internationale en 1863.

Gustave Moynier propose de présenter Henri Dunant à la **Société Genevoise d'Utilité Publique** pour faire part à cette société de l'intérêt de ses idées, c'est ainsi qu'il organise le lundi 9 février 1863 une réunion de l'ensemble de membre de la société dont l'ordre du jour est le suivant :

1° Admission des nouveaux membres.

2° De la publication d'une édition populaire des classiques français (Examen d'une idée émise par M. Jules Simon).

3° De l'adjonction aux armées belligérantes d'un corps d'infirmiers volontaires (conclusions du livre de M. Henri Dunant, intitulé : Un souvenir de Solferino).

4° Communication relative à la fondation d'une colonie agricole pour les enfants vicieux dans la Suisse Romande ;

5° Proposition s individuelles.

Gustave Moynier, président de la Société Genevoise d'Utilité Publique propose à cette séance de consulter le congrès international de bienfaisance qui doit se réunir dans quelques mois à Berlin qui fait suite aux congrès de Bruxelles en 1856, de Francfort en 1857 et Londres en 1862 ou la Société Genevoise était représentée

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Le soin d'en poursuivre l'exécution est renvoyée à une commission de cinq membres, composée de MM. Dufour, Moynier, Dunant, Maunoir et Appia. C'est cette commission qui sera dénommée la commission des cinq ou le comité des cinq.

Ce comité commence ses travaux effectivement le 17 février 1863, et c'est cette date qui est le véritable point de départ des secours aux blessés de guerre qui portera le nom de Croix-Rouge à partir de 1875.

Suivent ensuite pendant l'année 1864 jusqu'au mois d'octobre de la même année les actions suivantes :

Le comité des cinq a la charge de l'établissement d'un mémoire à présenter au congrès de bienfaisance prévu à Berlin en septembre 1863.

Le mémoire doit avoir le consentement des princes et les nations Européennes pour la création des comités, en accord avec les autorités militaires et c'est le général Guillaume Henri Dufour qui évoque le premier la nécessité d'adopter un signe, un uniforme ou un brassard.

Peu à peu les termes à mettre dans le mémoire se définissent. Des correspondances se font avec les différentes nations informées du projet.

Le comité des cinq prend officiellement le nom de comité international de secours aux militaires blessés, dès la séance du 25 août 1863 et le projet de mémoire est discuté, mais non publié au cours des comptes rendus des réunions.

La décision est prise de convoquer fin octobre une conférence internationale à Genève.

Le comité se déclare en comité international permanent, et le général Guillaume Henri Dufour est nommé Président après avoir terminé son mandat à la Société Genevoise d'Intérêt Public. A cette date, Gustave Moynier annonce que le congrès de bienfaisance de Berlin est ajourné, mais Henri Dunant se propose de se présenter au congrès des statistiques qui doit avoir lieu du 6 au 12 septembre 1863. Les contacts sont très fructueux.

Ce mémoire prend le nom de projet de concordat, il se décline en 10 articles qui se présentent de la façon suivante :

Dispositions générales

ART.1er. Il existe, dans chacun des pays concordataires, un comité national, dont le mandat consiste à remédier, par tous les moyens en son pouvoir, à l'insuffisance du service sanitaire officiel dans les armées en campagne.

Ce comité s'organise lui-même, de la manière qui lui paraît la plus utile et la plus convenable.

ART.2. Des sections, en nombre illimité, peuvent se former pour seconder le comité national. Elles sont nécessairement placées dans la dépendance de ce comité, auquel seul appartient la direction supérieure.

ART.3. Chaque comité national doit se mettre en rapport avec le gouvernement de son pays, et s'assurer que ses offres de service seront agréées en cas de guerre.

ART.4. En temps de paix, les comités et leurs sections s'occupent des améliorations à introduire dans le service de santé militaire, dans l'installation des ambulances et des hôpitaux, dans les moyens de transport pour les blessés, etc., et en poursuivent la réalisation.

ART.5. Les comités et les sections des divers pays peuvent se réunir en congrès internationaux pour se communiquer leurs expériences, et se concerter sur les mesures à prendre dans l'intérêt de l'œuvre.

ART.6. Au mois de janvier de chaque année, les comités nationaux présentent un rapport sur leurs travaux pendant l'année écoulée, en y joignant les communications qu'ils jugent utile de porter à la connaissance des comités des autres pays.



L'échange de ces communications et de ces rapports s'opère par l'entremise du comité de Genève, auquel ils sont adressés.

Dispositions spéciales en cas de guerre

ART.7. En cas de guerre, les comités des nations belligérantes fournissent les secours nécessaires à leurs armées respectives, et pourvoient en particulier à la formation et à l'organisation de corps d'infirmiers volontaires.

Ils peuvent solliciter l'appui des comités appartenant aux nations neutres.

ART.8. Les infirmiers volontaires s'engagent à servir pendant un temps limité, et à ne s'immiscer en aucune façon dans les opérations de la guerre.

Ils sont employés, suivant leur désir, au service de campagne ou à celui des hôpitaux. Les femmes sont nécessairement affectées à ce dernier.

ART.9. Les infirmiers volontaires portent, dans tous les pays, un uniforme ou un signe distinctif identique. Leur personne est sacrée et les chefs militaires leur doivent protection.

Lors d'une entrée en campagne, les soldats de l'une et l'autre armée sont informés de l'existence de ces corps et de leur caractère exclusivement charitable.

ART.10. Les corps d'infirmiers ou secoureurs volontaires marchent à la suite des armées, auxquelles ils ne doivent donner aucun embarras, ni occasionner aucun frais. Ils ont leurs moyens de transport, leurs vivres, leurs provisions de médicaments et de secours de tout genre.

Ils sont mis à la disposition des chefs d'armées, qui ne les utilisent que lorsqu'ils en sentent le besoin. Pendant la durée de leur service actif, ils sont placés sous les ordres de l'autorité militaire et astreints à la même discipline que les infirmiers ordinaires.

C'est sur ces bases que va se réunir à Genève dans la salle de l'Athénée les nations qui ont répondu favorablement à l'invitation.

Après trois jours de discussions les 23 au 26 octobre 1863, la conférence internationale de Genève adopte les résolutions suivantes qui sont suivies de vœux.

- Les Résolutions de la conférence de 1863.

La Conférence internationale, désireuse de venir

en aide aux blessés, dans le cas où le service de santé militaire serait insuffisant, adopte les résolutions suivantes :

ART.1er. Il existe dans chaque pays un comité, dont le mandat consiste à concourir en temps de guerre, s'il y a lieu, par tous les moyens en son pouvoir, au service de santé des armées.

Ce comité s'organise lui-même de la manière qui lui paraît la plus utile et la plus convenable.

ART. 2. Des sections, en nombre illimité, peuvent se former pour seconder ce comité, auquel appartient la direction générale.

ART. 3. Chaque comité doit se mettre en rapport avec le gouvernement de son pays, pour que ses offres de service soient agréées, le cas échéant.

ART.4. En temps de paix, les comités et les sections s'occupent des moyens de se rendre véritablement utiles en temps de guerre, spécialement en préparant des secours matériels de tout genre, et en cherchant à former et à instruire des infirmiers volontaires.

ART. 5. En cas de guerre, les comités des nations belligérantes fournissent, dans la mesure de leurs ressources, des secours à leurs armées respectives ; en particulier, ils organisent et mettent en activité les infirmiers volontaires, et ils font disposer, d'accord avec l'autorité militaire, des locaux pour soigner les blessés.

Ils peuvent solliciter le concours des comités appartenant aux nations neutres.

ART. 6. Sur l'appel ou avec l'agrément de l'autorité militaire, les comités envoient des infirmiers volontaires sur le champ de bataille. Ils les mettent alors sous la direction des chefs militaires.

ART. 7. Les infirmiers volontaires, employés à la suite des armées, doivent être pourvus, par leurs comités respectifs, de tout ce qui est nécessaire à leur entretien.

ART. 8. Ils portent dans tous les pays, comme signe distinctif uniforme, un brassard blanc avec une Croix-Rouge.

ART. 9. Les comités et les sections des divers pays peuvent se réunir en Congrès internationaux, pour se communiquer leurs expériences et se concerter sur les mesures à prendre dans l'intérêt de l'œuvre.

ART. 10. L'échange des communications entre les comités des diverses nations se fait provisoirement par l'entremise du Comité de Genève.

Indépendamment des résolutions ci-dessus, la Conférence émet les vœux suivants :



A. Que les gouvernements accordent leur haute protection aux comités de secours qui se formeront, et facilitent autant que possible l'accomplissement de leur mandat.

B. Que la neutralisation soit proclamée, en temps de guerre, par les nations belligérantes, pour les ambulances et les hôpitaux, et qu'elle soit également admise, de la manière la plus complète, pour le personnel sanitaire officiel, pour les infirmiers volontaires, pour les habitants du pays qui iront secourir les blessés, et pour les blessés eux-mêmes.

C. Qu'un signe distinctif identique soit admis pour les corps sanitaires de toutes les armées, ou tout au moins pour les personnes d'une même armée attachées à ce service.

Qu'un drapeau identique soit aussi adopté dans tous les pays, pour les ambulances et les hôpitaux.

Le lecteur n'aura pas la patience de lire les résolutions en détail, et de retenir les 10 articles de la conférence internationale, voici le résumé en quelques mots de ces résolutions :

- La création de Comités et de sous-comité dans chaque nation.
- L'agrément des gouvernements.
- L'organisation de ces comités.
- L'adoption d'un signe distinctif (le brassard blanc et la croix rouge et le drapeau correspondant).
- La liaison des comités avec la Comité international de Genève.



Reste à réaliser les vœux formulés par la conférence, par le comité international de secours aux militaires blessés qui se met à l'œuvre dès le début de l'année 1864.

Dès le 15 novembre 1863 quinze jours après la clôture de la conférence de Genève, Gustave Moynier prend sa plume et s'adresse aux représentants des gouvernements présents à la conférence dans les termes suivants :

« Quant aux vœux que nous avons formulés, pouvez-vous vous charger de les transmettre à votre gouvernement, et de nous faire savoir officiellement dans quelle mesure il est disposé à y adhérer ?

Puis Gustave Moynier s'engage en proposant un nouveau concordat qu'il transmet dans ce courrier :

A cet égard, le Comité genevois, après avoir réuni les éléments d'une enquête européenne, fera tout ce qui dépendra de lui pour que les bonnes dispositions qu'il aura rencontrées se traduisent par des faits

Pour aider à discerner nettement les points sur lesquels il sera possible d'arriver à un accord international, je vous demande la permission de vous rappeler et de préciser les questions à adresser à chaque gouvernement :

1° Le gouvernement est-il disposé à accorder sa haute protection au Comité de secours pour les blessés qui se formera parmi ses ressortissants, ensuite des résolutions de la Conférence de Genève, et à lui faciliter autant que possible l'accomplissement de son mandat ?

2° Le gouvernement adhérerait-il à une convention internationale ayant pour objet :

a - La neutralisation en temps de guerre,

Des ambulances et des hôpitaux militaires,

Du personnel du service sanitaire officiel,

Des infirmiers volontaires recrutés par le Comité de secours,

Des habitants du pays qui iront secourir les blessés,

Des militaires blessés ?

b - L'adoption d'un uniforme ou d'un signe distinctif identique pour les personnes attachées au service de santé, et d'un drapeau identique pour les ambulances et les hôpitaux.

Si cette dernière proposition était agréée, y aurait-il quelque objection à ce que le brassard et le drapeau blancs, avec une Croix-Rouge, fussent généralement admis ? »

Par référence à ce courrier, Gustave Moynier est bien l'auteur de ce projet de concordat.

Les réunions préparatoires à la future convention diplomatique de Genève en 1864.

Les réunions préparatoires ont pour but de transformer les vœux formulés par le comité international.

La question qui se pose est de savoir si le projet peut être poursuivi concernant les trois vœux formulés et c'est Gustave Moynier qui en est le moteur, il veut savoir sur le théâtre des opérations d'un conflit, si les décisions qui vont être prises peuvent être mise en œuvre à partir des deux points suivants :

- Est-ce qu'on peut envoyer des secours aux blessés de guerre lorsqu'une guerre éclate ?

- Est-ce qu'une convention peut réguler les actions des belligérants dans le cadre de la bienfaisance ?

Lorsque la guerre des duchés a lieu au début de l'année 1864 entre les Danois et les Allemands, Gustave Moynier a l'idée d'envoyer auprès des belligérants deux « ambassadeurs ».

Pour cela il délègue le Docteur Louis Appia, qui se rend dans le camp des Allemands, et le capitaine Van de Velde de l'armée Hollandaise dans le camp des Danois. Le 24 mars 1864 Gustave Moynier adresse une lettre de recommandation au ministre de la guerre à Copenhague dans le cadre de la mission confiée au capitaine van de Velde en ces termes :

« Dès aujourd'hui le Comité, connaissant l'intérêt que vous portez à son œuvre, prend la liberté de recommander à votre bienveillant accueil M. van de Velde, ancien officier de la marine royale hollandaise, qu'il délègue sur le théâtre de la guerre dans votre pays. M. van de Velde, qui doit partir d'ici dans quelques jours, a pour mandat, non-seulement de s'employer personnellement à secourir les blessés en qualité d'infirmier volontaire, mais encore d'étudier l'organisation sanitaire dans votre armée, et d'acquiescer ainsi des renseignements précieux pour la mise en pratique des résolutions et des vœux de la Conférence de Genève. »

La même lettre est envoyée aux autorités Allemandes à propos du Docteur Appia à qui il recommande un bienveillant accueil, avec les mêmes consignes. Leurs missions étant achevées tous deux rédigent chacun un rapport circonstancié, qui conduit à une conclusion favorable pour poursuivre le projet.

Parallèlement le général Guillaume Henri Dufour et Gustave Moynier écrivent une lettre à Napoléon III le 2 mai 1864 dans le contexte suivant concernant le comité international : les informations recueillies par le Comité international, en réponse à la circulaire du 15 novembre 1863, le convainquirent de la possibilité d'un accord entre les gouvernements pour améliorer le sort des blessés. Il fit en conséquence des démarches pour obtenir que l'un de ces gouvernements prenne l'initiative d'une convocation officielle ad hoc. Ses ouvertures rencontrèrent à Paris un excellent accueil, et l'empereur Napoléon III l'informa qu'il était prêt à le seconder de tout son pouvoir, lui laissant le choix de la ville où le Congrès s'assemblerait. Telle fut l'occasion de la lettre du 2 mai 1864 suivante adressée à Napoléon III : « Sire,

Le Comité international genevois est profondément reconnaissant de l'intérêt que Votre Majesté prend à son œuvre, et il nous a chargés de vous en exprimer sa vive gratitude.

Il a été tout particulièrement heureux d'apprendre, par une communication verbale de son secrétaire, que Votre Majesté veut bien accueillir sous son puissant patronage, l'idée d'un congrès, où seraient solennellement sanctionnés les vœux de la conférence d'octobre. Livré à lui-même, le Comité aurait dû vraisemblablement attendre longtemps encore, avant d'obtenir l'adhésion unanime des nations civilisées aux principes qu'il a reçu le mandat de propager. Aussi ne saurait-il méconnaître que la mesure dont vous vous montrez disposé à prendre l'initiative, aura pour effet de hâter l'accomplissement de ses désirs, car le succès de la convocation projetée est assuré, du moment qu'elle émane de Votre Majesté.

Le Comité se flatte de l'espoir que Votre Majesté lui fera l'honneur de désigner Genève

Comme lieu de réunion du prochain Congrès, auquel il serait fier de pouvoir offrir l'hospitalité.

Daignez agréer, Sire, etc.

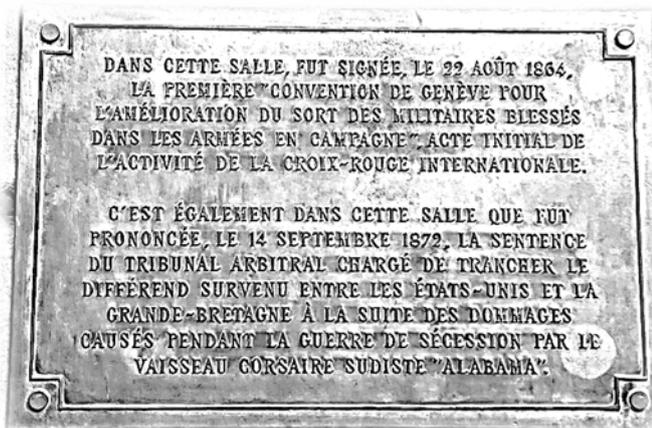
Pour le Comité International

Le Président honoraire : Guillaume Henri Dufour

Le Président : Gustave Moynier »

L'Empereur Napoléon III obtint le désir exprimé dans la lettre du 2 mai 1864 mais il fit observer au Comité international que, si le Congrès avait lieu en Suisse, l'invitation devait émaner des autorités helvétiques. Il promit toutefois qu'une circulaire de son gouvernement appuierait celle de la Suisse, et qu'il encouragerait les diverses puissances à se rendre à l'appel du Conseil fédéral. Le Comité international écrivit donc le 26 mai aux membres du

Conseil fédéral, à Berne pour lui demander de prendre l'initiative de provoquer cette manifestation où sont mises en jeu des tractations diplomatiques. Cette lettre est rédigée par le Général Guillaume Henri Dufour et Gustave Moynier au conseil fédéral suisse. C'est le 6 juin 1864 que le conseil fédéral suisse faisant droit à la requête du comité international a convoqué tous les états de l'Europe et quelques-uns de ceux de l'Amérique à un congrès qui doit se réunir à Genève le 8 août suivant. Les représentants diplomatiques de quatorze pays se réunissent dans la salle du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de Genève où va être scellé le texte de la conférence de Genève. Cette salle porte aujourd'hui le nom de « **salle Alabama** » car c'est dans cette salle qu'a été fait un arbitrage en 1872 entre



l'Amérique et le Royaume-Uni concernant le navire « pirate » Alabama. Les états présents à cette conférence sont : l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande Bretagne, l'Italie, le Mecklenbourg-Schwerin, l'Oldenbourg, la Prusse, la Saxe Royale, la Suède, la Suisse et le Wurtemberg. Un projet de texte a été proposé aux plénipotentiaires qui après discussions sont convenu d'adopter la convention suivante en dix articles :

Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne de 1864

ART. 1er. Les ambulances et les hôpitaux militaires seront reconnus neutres, et, comme tels, protégés et respectés par les belligérants, aussi longtemps qu'il s'y trouvera des malades ou des blessés.

La neutralité cesserait si ces ambulances ou ces hôpitaux étaient gardés par une force militaire.

ART.2. Le personnel des hôpitaux et des ambulances, comprenant l'intendance, les services de santé, d'administration, de transport des blessés, ainsi que les aumôniers, participera au bénéfice de la neutralité lorsqu'il fonctionnera et tant qu'il restera des blessés à relever ou à secourir.

ART.3. Les personnes désignées dans l'article précédent pourront, même après l'occupation par l'ennemi, continuer à remplir leurs fonctions dans l'hôpital ou l'ambulance qu'elles desservent, ou se retirer pour rejoindre le corps auquel elles appartiennent.

Dans ces circonstances, lorsque ces personnes cesseront leurs fonctions, elles seront remises aux avant-postes ennemis par les soins de l'armée occupante.

ART.4. Le matériel des hôpitaux militaires demeurant soumis aux lois de la guerre, les personnes attachées à ces hôpitaux ne pourront, en se retirant, n'emporter que les objets qui seront leur propriété particulière.

Dans les mêmes circonstances, au contraire, l'ambulance conservera son matériel.

ART.5. Les habitants du pays qui porteront secours aux blessés seront respectés et demeureront libres.

Les généraux des puissances belligérantes auront pour mission de prévenir les habitants de l'appel fait à leur humanité et de la neutralité qui en sera la conséquence.

Tout blessé recueilli et soigné dans une maison y servira de sauvegarde. L'habitant qui aura recueilli chez lui des blessés sera dispensé du logement des troupes, ainsi que d'une partie des contributions de guerre qui seraient imposées.

ART.6. Les militaires blessés ou malades seront recueillis et soignés, à quelque nation qu'ils appartiennent.

Les commandants en chef auront la faculté de remettre immédiatement aux avant-postes ennemis les militaires blessés pendant le combat, lorsque les circonstances le permettront et du consentement des deux partis.

Seront renvoyés dans leur pays ceux qui, après guérison, seront reconnus incapables de servir. Les autres pourront être également renvoyés, à la condition de ne pas reprendre les armes pendant la durée de la guerre.

Les évacuations, avec le personnel qui les dirige, seront couvertes par une neutralité absolue.

ART.7. Un drapeau distinctif et uniforme sera adopté pour les hôpitaux, les ambulances et les évacuations. Il devra être, en toute circonstance, accompagné du drapeau national. Un brassard sera également admis pour le personnel neutralisé, mais la délivrance en sera laissée à l'autorité militaire. Le drapeau et le brassard porteront Croix-Rouge sur fond blanc.

ART.8. Les détails d'exécution de la présente Convention seront réglés par les commandants en chef des armées belligérantes, d'après les instructions de leurs gouvernements respectifs et conformément aux principes généraux énoncés dans cette Convention.

ART.9. Les Hautes Puissances contractantes sont convenues de communiquer la présente Convention aux gouvernements qui n'ont pu envoyer des plénipotentiaires à la Conférence internationale de Genève, en les invitant à y accéder ; le protocole est à cet effet laissé ouvert.

ART.10. La présente Convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Berne dans l'espace de quatre mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Genève le vingt-deuxième jour du mois d'août de l'an mil huit cent soixante-quatre.

Suivent les signatures des quatorze plénipotentiaires présents à la réunion.

Pour mémoire, le signe distinctif correspondant à l'article 7 a deux origines, pour le brassard blanc, c'est une idée de Docteur Louis Appia, et pour la Croix-Rouge apposées sur le brassard, c'est une idée du Général Guillaume Henri Dunant.

Comme précédemment pour la conférence internationale, voici le résumé en quelques mot des résolutions de la convention diplomatique de Genève :

- **La neutralité (l'inviolabilité) du personnel sanitaire et des établissements sanitaires.**

- **L'obligation de soigner les blessés sans distinction de nationalité.**

- **Le signe distinctif de la croix rouge sur fond blanc.**

- **L'adhésion à la Convention.**

L'objectif de cette convention diplomatique de Genève est atteint, mais cette convention ne va pas être figée dans le temps puisque c'est un point



Les plaques des Croix-Rouge à Solférino

de départ et le texte de cette convention va évoluer au cours des années toujours sous la houlette de Gustave Moynier. Le premier qui se retirera de ce magnifique projet est Henri Dunant qui a échoué dans ses projets d'homme d'affaire, c'est la faillite et la déchéance car il est condamné par le tribunal de commerce Genevois le 17 août 1867 pour faillite frauduleuse, il doit se retirer du secrétariat comité international, il est aussi exclu de la société des jeunes protestants dont il a été le fondateur. Il a ruiné ses amis, ses parents, et de nombreux citoyens suisses qui lui ont fait confiance. Il se retire en France dont il a la nationalité, et va vivre dans l'indigence pendant de nombreuses années sans toutefois oublier le fait qu'il avait été l'initiateur du mouvement international de la Croix-Rouge. En 1901 il reçoit le prix Nobel de la paix conjointement avec Frédéric Passy économiste français fervent promoteur des mouvements pour la paix. Dans ses vieux il se retire dans la petite ville de Heiden proche du lac de Constance où il finira ses jours le 30 octobre 1910. La société de secours aux blessés de guerre ou société de secours aux blessés militaire de terre et de mer prendra progressivement le nom de mouvement de la Croix-Rouge autour des années 1875.

C'est le 26 avril 1869, que le Docteur Théodore Maunoir disparaît, puis c'est le tour du Général Guillaume Henri Dufour le 14 juillet 1875. Le Docteur Louis Appia disparaît le 1^{er} mars 1898, et Gustave Moynier le 21 août 1910, la même année qu'Henri Dunant. Gustave Moynier aura été à la tête du comité international jusqu'à sa mort, soit presque une cinquantaine d'années.

Cette conférence et le texte correspondant représentent le chemin parcouru jusqu'à la création de la convention de Genève, il manque l'application pratique de la convention de Genève et son application au cours des conflits qui vont se dérouler dans la deuxième partie du XIX^e siècle.

A l'heure actuelle le 11 mars 2024, 161 ans se sont écoulés depuis la conférence internationale de Genève, et la convention de Genève, quant à la Société Genevoise d'Intérêt Public (SGIP) créatrice de fait de la Croix-Rouge elle fête ses 196 ans d'existence, longue vie à ces deux mouvements !

- Les signes distinctifs des secours aux blessés de guerre.

Au cours de la conférence, nous avons évoqué la présence côte à côte de la croix rouge et du croissant rouge, puis ce point n'a pas eu d'explications circonstanciées.

A l'origine après la convention de Genève en 1864, les représentants des autorités ottomanes avaient accepté ses conclusions sans réserve qui imposaient

comme signe distinctif de reconnaissance des personnes portant secours aux blessés de guerre le brassard blanc, sur lequel étaient apposé une croix rouge et le fameux drapeau portant une Croix-Rouge sur un fond blanc.

L'Empire ottoman n'a pas été actif pour répondre au comité international et n'a pas créé les comités et sous-comités, et ce n'est qu'au cours du conflit avec les Russes pendant la guerre de 1768 à 1774, que les Ottomans ont décidé de créer ces comités, et ils ont ainsi fait savoir au comité international qu'ils n'appliqueraient pas le signe distinctif obligatoire convenu, et qu'ils le remplaceraient par un croissant rouge. Ce différend n'a pas pu se régler, mais les Ottomans ont indiqué par écrit toutefois qu'ils respecteraient la convention de Genève sauf pour le signe distinctif. Les raisons invoquées sont que « *les soldats ottomans ne voulaient pas être soignés par des médecins et infirmiers portant le signe de la Croix-Rouge* ». Cette décision unilatérale est bien marquée par un antagonisme viscéral entre la culture mahométane et la culture chrétienne qu'ils ne pouvaient supporter, or les créateurs de la Croix-Rouge tous de véritables chrétiens marqués par la charité chrétienne et la bienfaisance avaient tout prévu et en particulier le fait que la religion ne devait pas avoir une incidence sur le secours aux blessés, la croix rouge proposée n'étant pas une croix chrétienne par sa forme. Devant ce dilemme, il aura fallu attendre 65 ans, et c'est au cours de la révision du congrès de Genève de 1929 que le comité international a accepté les exigences des Turcs, l'Empire ottoman ayant disparu. Mais cette exigence des Turcs a donné des idées aux Iraniens et autres pays mahométans, ainsi qu'aux Juifs, ce qui a été un objet de discussions interminables, et ce n'est qu'en 2005 que le comité international a décidé de proposer un nouveau signe distinctif qui est un carré rouge avec pointe vers le bas sur fond blanc.

Depuis vingt ans maintenant ce signe n'est pas encore entré en application.

Les sources ayant permis de préparer cette conférence.

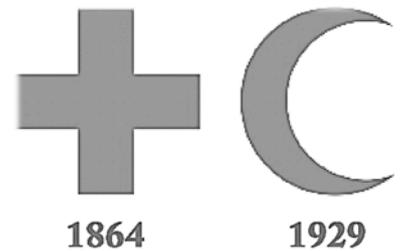
- Tous les livres écrit par les cofondateurs, les médecins, personnes qui ont eu un lien avec les guerres et les secours aux blessés de guerre, certains ont été cités ci-avant.

- Le comité international de secours aux militaires blessés – Actes - paru à Genève en 1871.

- Les revues internationales de la Croix-Rouge, dont la première a été publiée en 1869 par Gustave Moynier, publiées à raison de 4 à 6 numéros par an en langue française et qui existent encore de nos jours, mais pour partie en langue anglaise depuis les années 2000.

- Un voyage en Italie sur les lieux des batailles de la deuxième guerre d'Italie, dans le quadrilatère Brescia, Vérone, Mantoue et Crémone avec comme partie centrale, Solférino, San Martino et Castiglione delle Stiviere.

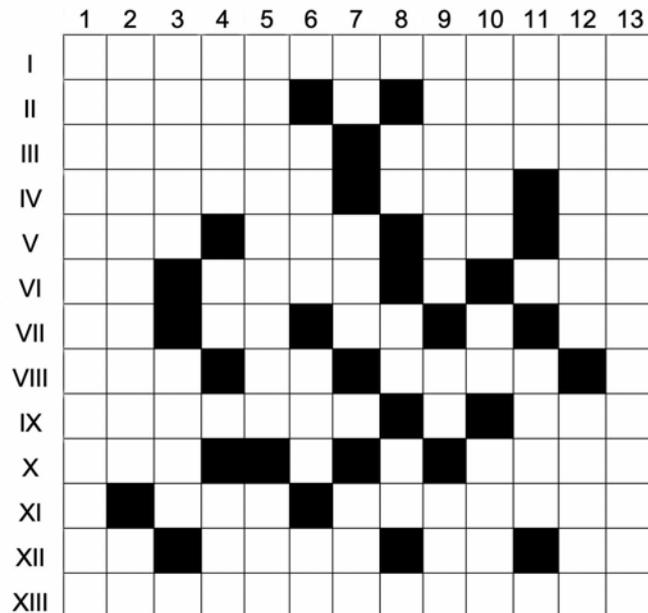
- Un colloque de deux jours à Genève sur les traces du Docteur Louis Appia, où nous avons rencontré plusieurs descendants des membres du comité des cinq à l'origine de la Croix-Rouge



MOTS CROISES 166 (avec solution)

1) HORIZONTALEMENT :

I. Permet d'être hors de son corps d'origine. II. Pénètre ; utilisé comme arme ou outil. III. En Seine-Saint-Denis ; stupide. IV. Souvent en peluche ; se rendra ; démonstratif. V. Gris brunâtre ; capacité d'accueil ; voiture mythique de la V^{ème} République ; porte d'Arles. VI. Petit lieutenant ; canapé ; victoire d'Empire. VII. Deux à Rome ; elle peut être de copropriété ; protestation enfantine ; double voyelle. VIII. Non juif ; vieux do ; substance odorante. IX. Jalosées ; unité de photographe. X. Extraite de la fêrule ; en début de décomposition. XI. Pierre papier ; dans un triangle, elle passa par un sommet et le milieu du côté opposé. XII. Personnel ; un peu dérangé ; Union Européenne ; réservé à un familier. XIII. Couvrir la tête.



2) VERTICALEMENT :

1. Vexante. 2. Prémonitions ; peut indiquer le lieu. 3. Elles fuient les paparazzi ; plantes des jachères. 4. Saisi ; possessif ; Centre de Formation des Apprentis. 5. Spécialiste d'une certaine dégustation ; Institut d'Études Politiques. 6. Évoque un bruit nasal ; abri ; parcours. 7. Avant nous ; sert à tanner les peaux ; compagnon familial. 8. Désigne un bisexuel ; Avant midi ; pour la 3^{ème} personne. 9. Vivent dans les Pyrénées ; vieux do ; couple. 10. Il est mauve ou blanc ; précède le Docteur ; il peut être immobilier. 11. Coule en Alsace ; s'arrêta brusquement. 12. Temple élevé sur une pyramide tronquée ; perçoive. 13. Tueur.

REPONSE AU MOTS CROISES 166



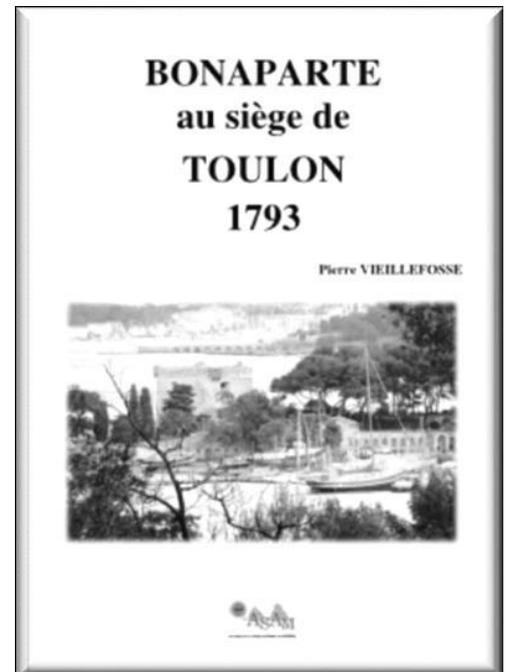
A l'occasion des "Journées BONAPARTE" organisées par la municipalité, notre association avait pris la décision de rééditer le célèbre ouvrage de Pierre VIEILLEFOSSE : "*Bonaparte au siège de Toulon 1793*". Réalisé en 1995 par "Les Cahiers Seynois de la Mémoire", nous avons donc lancé une nouvelle édition de cet ouvrage jusque-là épuisé...

Tout en conservant rigoureusement le texte initial et les illustrations d'origine, ce nouveau tirage améliore la qualité des documents, en propose de nouveaux, met les notes en bas de page pour une meilleure lisibilité.

Nous sommes convaincus qu'il répondra à l'attente de nombreux Seynois curieux de redécouvrir un épisode très célèbre de notre histoire locale, et de s'intéresser aux premiers actes victorieux de BONAPARTE sur le chemin de sa future gloire.

Cet ouvrage vous est proposé, au prix de 10 €, lors de nos conférences, colloques, etc., mais vous pouvez également vous le procurer auprès de :

- Bernard ARGIOLAS : 06 10 89 75 23
- Jean-Claude AUTRAN : 04 94 32 41 16
- Chantal et Damien DI SAVINO : 06 82 06 70 64



BULLETIN D'ADHESION ET D'ABONNEMENT

Adhésion avec abonnement au Bulletin "*Le Filet du Pêcheur*" : **20 €**

Par chèque à l'ordre de : "**Les Amis de La Seyne Ancienne et Moderne**".

Exceptionnellement en espèces, lors des réunions ou conférences.

Le chèque accompagné du bulletin d'adhésion est à adresser à :

Madame Chantal DI SAVINO
Le Pré Bleu bât E
372 Vieux chemin des Sablettes
83500 La Seyne-sur-Mer

NOM:.....Prénom:.....

Adresse:

.....

Tél:Adresse mail:

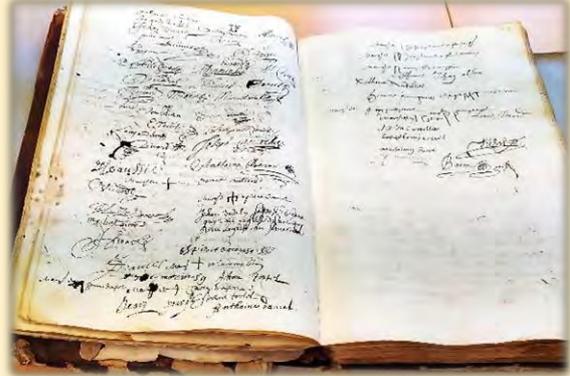
Prochaines conférences...

**Auditorium du collège Paul Eluard, avenue Marcel Pagnol
83500 LA SEYNE-SUR-MER
*Entrée Libre***

Lundi 08 avril 2024 à 16 h

**«La Seyne au XVIIe siècle:
de l'autonomie
à la dépendance»**

par Catherine GERVOIS



Lundi 13 mai 2024 à 16 h

**« Vers la fermeture des
maisons closes dans le Var
(1939 – 1960) »**

par Jacqueline VIOLLET-REPETTO

Lundi 17 juin 2024 à 16 h

« La quatrième croisade »

par Gilbert PAOLI

